



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 3 (1957), p. 1-83

A. Launois

Estampilles et poids faibles en verre omeyyades et abbassides au Musée arabe du Caire [avec 10 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

ESTAMPILLES ET POIDS FAIBLES EN VERRE

OMEYYADES ET ABBASSIDES⁽¹⁾

AU MUSÉE ARABE DU CAIRE

PAR

A. LAUNOIS

INTRODUCTION

Il m'a été impossible, en trois mois de mission, d'étudier les 1700 pièces de cette collection qui est probablement la plus riche du monde. J'ai dû isoler les pièces Omeyyades et Abbassides et, parmi celles-ci, me limiter aux estampilles et aux poids faibles, en réservant pour une date ultérieure l'étude des poids forts et celle des poids Fatimides, qui posent d'autres problèmes.

En ce qui concerne ces pièces Omeyyades et Abbassides, on peut ajouter un certain nombre de constatations à celles qui ont été déjà faites :

TECHNIQUE.

A propos des estampilles, Casanova se contente de remarquer que la boursoffure qui existe au revers du tesson prouve que l'estampille a été collée sur le récipient quand le verre de celui-ci était encore malléable. Il convient

⁽¹⁾ Cette étude a été rédigée et imprimée avant la parution du catalogue de M. G. C. MILES, *Early arabic glass weights and stamps* (The american numismatic Society, 1948).

Je n'ai donc pu tirer parti de cet excellent travail que dans ma seconde étude, en cours de publication, sur les poids musulmans en verre du Cabinet des Médailles.

de préciser, semble-t-il, que l'estampille elle-même ne pouvait recevoir l'empreinte d'un cachet que dans le même état du verre, et que la marque qui raze souvent l'inscription ne pouvait être faite (toujours pour la même raison) qu'aussitôt après ces deux opérations. Cette marque en forme de colimaçon correspondait sans doute au «vu et approuvé», dernier contrôle d'un fonctionnaire chargé de veiller à la fabrication d'unités de mesures dont l'estampille assurait la légalité et qu'il poinçonnait d'un trait rapide⁽¹⁾. Si ces trois opérations se faisaient quand les récipients étaient encore tièdes, on doit supposer qu'ils étaient moulés sur des types invariables qui tenaient compte de la variété des substances mentionnées sur les estampilles.

Pour les poids faibles qui sont des disques à contours réguliers, une question de technique se pose aussi. Car s'il est certain qu'on devait se servir d'un cachet pour imprimer l'avvers, il paraît difficile d'admettre qu'on s'en soit servi pour imprimer le revers : l'avvers en effet, est cerné d'un bourrelet, alors que le revers est plat. De plus on risquait, en imprimant le revers, de déformer l'inscription de l'avvers encore malléable. On peut donc supposer qu'on coulait le verre dans un moule. Le fond, à partir d'une certaine époque, en était parfois gravé en creux pour permettre d'imprimer une inscription au revers pendant qu'on frappait l'avvers avec un cachet⁽²⁾.

ERREURS DE GRAPHIE.

On comprend que les difficultés de lecture du coufique s'aggravent ici du fait que l'artisan gravait son cachet de gauche à droite. On constate en effet des fautes assez fréquentes. Lane Poole publie un poids dont toute l'inscription est inversée (n° 39). Dans cette collection-ci, j'ai trouvé une inscription du même genre sur un revers (n° 174 signalé aussi par Lane Poole). Il est évident que le graveur, distrait ou novice, a gravé

⁽¹⁾ On ne peut guère admettre en conséquence que les marchands, comme le laisse supposer un passage de P. Casanova, apportaient leurs récipients à la *دار العيار* pour les faire estamper. Je crois plus admissible

de penser qu'on fabriquait à la *دار العيار* ces étalons de capacité en même temps que les étalons monétaires.

⁽²⁾ Il serait intéressant de retrouver quelques-uns de ces cachets.

ces pièces comme s'il écrivait (de droite à gauche) et le positif s'est trouvé imprimé de gauche à droite. Mais il existe aussi une autre sorte d'erreur : celle qui consiste à intervertir l'ordre des lettres dans le cours du mot. C'est ainsi qu'on trouve *واف* écrit *وفا* ou *واخ*, dirhem écrit *دهره*, etc.⁽¹⁾

ÉPIGRAPHIE ET CONTENU DU TEXTE.

C'est presque toujours l'examen de l'épigraphie et du style général des pièces qui peut mettre sur la voie quand, le nom d'un personnage étant à moitié effacé, on hésite à le lire. On semble avoir trop négligé l'évolution de l'épigraphie sur ces pièces de verre et celle des formules employées, formules coraniques qui rappellent à l'ordre les fraudeurs ou formules de souhait. La disposition de l'inscription sur les poids, elle aussi, a varié d'un siècle à l'autre. Il n'y a pas moyen de confondre un poids de Qurra ibn Šarīk (90-96) et un poids de Mālik ibn Dalham (192). La couleur elle-même change : avant Yazīd ibn Ḥātīm (144), je n'ai rencontré qu'un seul poids qui ne fût pas vert (généralement vert-bouteille) : c'est le n° 174 au nom d'Abd el Malik ibn Yazīd (133-137) qui est blanc-mauve transparent. A partir de 144 environ, le nombre des poids d'une autre couleur que le vert devient plus fréquent. Tous les poids de Mālik ibn Dalham (189) sont de couleur différente tant dans cette collection que dans celle publiée par Flinders Petrie. (Il faut noter que plus tard, les poids Fatimides et ceux qu'on attribue à la période mamelouke seront d'une très grande variété de couleur comme l'avaient été, avant les poids musulmans, les poids byzantins).

DATATION.

En m'appuyant sur toutes ces constatations, j'ai cru pouvoir modifier la date attribuée à certaines pièces par Casanova et Flinders Petrie. Par

(1) Il faut signaler aussi la suppression systématique de certaines lettres de prolongation :
دينار est toujours écrit دينار.
قيرط est toujours écrit قيرط (Exceptions

B. N. n°s 2 et 7)

ابراهيم est toujours écrit ابراهيم.

صلح est parfois écrit صلح.

ميزان est le plus souvent écrit ميزان.

exemple, aux estampilles d'Abdallah Yazīd, prince des Croyants, que Casanova attribue à Yazīd I, ce qui est impossible; aux pièces portant Al Muḥammad qu'il n'hésite pas à dater de l'époque fatimide, alors que leur style paraît être de la fin des Omeyyades ou du commencement des Abbassides; et en dernier lieu, aux poids sur lesquels on lit Ḥūr ibn Ḥūr que Flinders Petrie date d'une époque où nous ne trouvons aucune pièce similaire. En ce qui concerne ces dernières pièces, je les avais datées approximativement entre 160 et 190 d'après le style de l'écriture, la disposition de l'inscription, la couleur, la formule de souhait employée et en tenant compte de ce que j'ai dit sur la fréquence des erreurs de gravure. Or Kindī signale à l'impôt en 176 le gouverneur Rūḥ ibn Rūḥ. J'ai donc supposé que le Ḥūr ibn Ḥūr de mes pièces pourrait ne faire qu'un avec le Rūḥ ibn Rūḥ des historiens. (Il est possible d'ailleurs qu'on puisse lire au revers le nom de Sālih ibn Muslim, subalterne du gouverneur précédent Mūsa ibn Īsā. Il est regrettable que Flinders Petrie qui publie en général les revers n'ait pas publié celui-là. D'une façon générale, je crois qu'on n'a pas assez tenu compte de ces subalternes dont le nom est parfois mentionné pendant vingt ans de suite sur des pièces différentes).

DISPOSITION DU TEXTE.

1) Sur les estampilles. Le texte est toujours disposé en lignes horizontales parallèles.

2) Sur les poids. La disposition en lignes horizontales parallèles est la seule en usage jusqu'aux Abbassides. La première inscription circulaire se trouve (dans cette collection) au revers du poids n° 155 au nom du calife Mansūr, puis au revers du poids n° 167 au nom du gouverneur 'Abd al-Malik ibn Yazīd. (Ces deux poids ne sont datés ni l'un ni l'autre). 'Abd al-Malik ibn Yazīd était déjà gouverneur sous le prédécesseur de Mansūr, le calife Ṣaffaḥ. L'inscription du n° 155 porte le nom de Ṣālih ibn 'Alī qui relayait 'Abd al-Malik ibn Yazīd à l'impôt (voir ces deux noms). Ces deux poids sont donc contemporains à peu de chose près et tous deux à dater entre 133 et 138 environ. L'inscription du n° 167 est à l'envers, ce qui prouverait peut-être que les artisans n'étaient pas encore habitués à graver des inscriptions circulaires au fond des moules destinés à la fabrication de ces poids. A partir de

cette date (135-138), on ne trouve guère que des revers à inscription circulaire autour de la pièce et à lignes horizontales au centre. Le premier avers à inscription tournante est celui au nom de Mūsā ibn 'Īsā (n° 235) de 175 environ. Une partie du texte suit en tournant les bords de l'empreinte carrée, l'autre partie est disposée au centre en lignes horizontales. A partir de cette époque, sur toute une série de poids, le texte est disposé en rond, en carré, en spirale autour d'un centre (n^{os} 236, 236 *bis*, 237, 243, 244, 245), et le style de ces pièces s'apparente à celui des monnaies.

ÉVOLUTION DE L'ÉPIGRAPHIE.

Au début du règne des Omeyyades, le relief des caractères est épais, les hampes sont courtes, les boucles larges, l'ensemble est fruste et lourd. Quand, sous *al-Qāsim* (114-135), le texte se complique d'une exhortation à l'exactitude, d'un nom de subalterne et d'une date, le graveur, gêné par sa longueur, rapproche les lignes d'écriture de telle sorte qu'il ne peut élever les hampes et que le *lām* et l'*alif* se confondent avec le *nūn*, le *bā*, le *tā* ou le *sīn*.

Peu à peu la formule se simplifie, le relief des caractères s'amenuise, les boucles deviennent plus petites et parfois triangulaires, les hampes plus hautes, le *dāl* et le *kāf* s'allongent horizontalement et pour mieux composer son texte, le graveur écarte plus ou moins l'une de l'autre deux lettres liées entre elles. D'une manière générale, l'inscription s'aère, s'allège. On suit cette évolution aussi bien sur les poids que sur les estampilles. On constate souvent sur ces dernières que c'est justement à la finesse de son inscription que celle-ci doit d'être illisible. Le temps en a eu raison, si bien que les estampilles du III^e siècle sont beaucoup plus effacées et difficiles à déchiffrer que celles du I^{er}.

Au revers des poids, les lettres de l'inscription circulaire s'étirent pour épouser les contours de la pièce, puis on emploie le même procédé sur l'avvers.

Enfin, de la gaucherie des premiers poids omeyyades connus, on en arrive à la perfection de certains poids abbassides qui dénotent, tant par le choix de la couleur que par le soin apporté à la graphie et à la composition, un réel souci d'élégance.

USAGE DES POIDS.

L'usage de ces disques de verre a été très discuté et il semble que malgré tout, un doute subsiste encore à ce sujet dans l'esprit des archéologues, doute qu'exprime par exemple cette phrase de Mrs. G. Marçais et E. Lévi-Provençal qui, en publiant un gros poids en verre dans les *Annales de l'Institut d'études orientales*, t. III (année 1937), écrivent : « La plus grande partie des *Sanaja*, publiées jusqu'à ce jour sont des disques dont le diamètre n'excède guère 0 m. 043. Ces *Sanaja* de valeur pondérale très faible sont du genre général et paraissent avoir été spécialement destinées à contrôler le poids des monnaies ».

Quand ils ont commencé à s'y intéresser, les archéologues ont pris ces disques légers pour des monnaies. Casanova, après Castiglione et Rogers, écarte définitivement cette hypothèse et reconnaît en eux ces étalons de monnaie dont les textes font remonter la première fabrication à l'initiative du calife 'Abd al-Malik ibn Marwān en 77. A. Grohmann, après St. Lane-Poole (*Islamica*, 1925, p. 145-225), appelle, lui aussi, ces disques omeyyades et abbassides poids de monnaies; et la phrase un peu obscure, où il suggère qu'ils auraient pu tout aussi bien servir à peser des matières précieuses, or et argent, ou des substances rares, épices et produits pharmaceutiques, ne s'applique vraisemblablement qu'aux disques fatimides.

En somme le grand argument en faveur de la théorie qui veut que ces pièces en verre soient des étalons de monnaie, ne repose que sur la découverte du texte de Damīri cité par Rogers. Le raisonnement est le suivant : 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné la fabrication d'étalons en verre pour vérifier le poids des monnaies musulmanes, nous avons des disques de verre dont le poids correspond à celui des monnaies, donc ce sont les étalons en question. Mais, à ne s'en tenir qu'aux disques omeyyades et abbassides, qui seuls font l'objet de cette étude, il semble qu'on n'ait pas tiré tout le parti possible du sens des mots qui figurent dans leur inscription : ce n'est certainement pas par hasard qu'ils sont seuls à porter en même temps le mot « *miṭqāl* » et une mention de monnaie. Ce n'est pas non plus par hasard que les gros

poids en verre ne portent jamais le mot « miṭqāl »⁽¹⁾. Nous ne reviendrons pas sur l'hypothèse qui en fait des monnaies de verre. A quoi auraient pu servir de telles monnaies quand il en existait d'autres en métal infiniment moins fragiles et plus précieuses? Mais on pourrait être tenté de ne voir dans ces disques que des poids faibles sans usage bien défini, car les mots « dinar » et « dirhem » ont en effet servi à désigner aussi bien des poids que des monnaies. Il faudrait alors donner au mot « miṭqāl » le sens de « poids de la valeur de... ». Or, grammaticalement ce mot est un instrumental et ne signifie que « instrument à peser »⁽²⁾. Et c'est justement pour cela qu'on ne saurait le trouver sur les gros poids de verre devant les mots « raṭl » et « ocque »⁽³⁾ car on aurait alors « instrument à peser un raṭl ou une ocque » ce qui serait absurde. De plus on ne saurait trop insister sur la grande ressemblance de ces poids légers avec les estampilles. Le groupe des deux mots en état d'annexion « miṭqāl dinar » (ou dirhem ou fels) est à rapprocher du groupe « makīlat ḥummuṣ » (ou nabīḍ ou kammūn) que nous trouvons sur les estampilles, la matière à peser étant dans le premier cas la monnaie, comme la substance à mesurer était le vin, les pois ou le cumin⁽⁴⁾. Il ne peut à mon avis subsister aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent ces mentions. Ils ne sont traités ni comme des monnaies, ni comme des poids ordinaires, ils s'apparentent aux deux, mais le soin qu'on a pris de les distinguer et des unes et des autres par des termes précis, interdit toute confusion. D'ailleurs si on pouvait douter quand il s'agit du dinar ou du dirhem, l'hésitation est impossible quand il s'agit du fels en verre qui porte, à de très rares exceptions près, sa valeur exprimée en ḥarrūba ou en qīrāt. On imagine difficilement que le mot fels désigne un poids qui vaut tantôt trente, vingt-six, vingt-quatre, dix-huit qīrāt ou moins encore. Une pareille instabilité ne convient pas à un poids qui porte un nom précis tandis qu'on sait par les textes que le fels-monnaie variait de valeur non seulement d'une époque à l'autre mais

⁽¹⁾ Je n'ai pu malheureusement, faute de temps, examiner les gros poids en verre qui existent dans cette collection. Mais la description ou la reproduction de ceux qui ont été publiés ailleurs permet cette affirmation.

⁽²⁾ C.-à-d. : le contenant et non le contenu.

⁽³⁾ Le raṭl et l'ocque n'ont jamais été que des poids. (Même quand on rencontre le mot raṭl sur une mesure de capacité).

⁽⁴⁾ Il y a surtout analogie dans le contenu du texte. Le style des estampilles et des poids d'une même époque diffère davantage.

encore d'une région à l'autre⁽¹⁾. D'où la nécessité d'employer des étalons pour le contrôler. On ne peut avoir aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent le mot « fels ». Dès lors il n'en peut subsister sur celui des autres mentionnant le dinar et le dirhem : ils sont traités absolument de la même façon, à la différence près que la valeur du dirhem n'est que très rarement exprimée en ḥarrūba ou en qīrāt, et que celle du dinar ne l'est jamais.

Il m'a été donné d'examiner au Cabinet des Médailles un disque de verre qui porte le nom du calife 'Abd al-Malik. Ce serait l'exemplaire le plus ancien connu jusqu'à ce jour. Son poids de 4 gr. 5 dépasse un peu celui du dinar. Le bourrelet qui le cerne est peu net. Il semblerait que la technique n'en est pas très au point. De plus c'est un des très rares exemplaires omeyyades qui ne porte pas la mention de miṭqāl. Mais il ne faut pas oublier que les sanaja byzantins ne portent que le nom de l'éparque qui en a ordonné l'exécution à l'exclusion de toute autre indication. Pourquoi ne pas supposer que les Musulmans ont d'abord emprunté cette méthode, qu'ils ont ensuite abandonnée pour adopter une formule plus précise, qui éliminait tout danger de confusion.

BIBLIOGRAPHIE.

- MAQRIZI. — *Al-mawā'iz wal-i'tibār fī dīkr al-ḥiṭāṭ wa l-'āṭār*. Édition Wiet, Le Caire 1927 (*Mémoires publiés par les membres de l'Institut français du Caire*, 5^e vol., fasc. I (3^e partie).
- KINDI. — *The governors and judges of Egypt*. Leyden, E. J. Brill 1912.
- IBN TAĠRĪBIRDĪ. — *An-Nujūm az-Zāhira fī mulūk Miṣr wa l-Qāhira*. Ed. Juynboll Matthes et W. Popper 1852 et 1909.
- COMBES, SAUVAGET et WIET. — *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale.
- H. MUNIER et G. WIET. — *L'Égypte byzantine et musulmane (Précis de l'histoire d'Égypte par divers historiens et archéologues, t. II)*.
- BECKER. — *Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam*, Strasbourg 1902-1903.
- G. HANOŦAUX. — *Histoire de la nation égyptienne*, t. IV. *L'Égypte arabe de la conquête arabe à la conquête ottomane 648-1517* par Gaston Wiet.
- H. SAUVAIRE. — *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, Paris, Imp. Nationale 1882-1888.

⁽¹⁾ E. I. Zambaur, art.-Fels.

- MAQRIZI. — *Traité des monnaies musulmanes* traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris 1797.
- MAQRIZI. — *Traité des poids et mesures légales des Musulmans* traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris An VII.
- P. CASANOVA. — *Étude sur les inscriptions arabes des poids et mesures en verre*. Collection Fouquet et Innès (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 3^e série 1891, t. II).
- P. CASANOVA. — *Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet* (*Mémoires de la mission archéologique au Caire*, 1893, t. VI).
= *Dénéraires en verre arabes* (*Mélanges G. Schlumberger*, Paris 1924).
- C. O. CASTIGLIONE. — *Dell'uso con cui erano destinati a vetri con epigrafi cufiche*, Milano 1847.
- St. LANE-POOLE. — *Arabic glass coins*, Num. Chron. N. S., 1872, vol. XII, p. 199-211.
- St. LANE-POOLE, *Catalogue of arabic glass weights in the British Museum by Reginald Stuart Poole*, London 1891, xxxv + 127, p. 9^{bis}.
- FLINDERS PETRIE. — *Glass stamps and weights*, London (*British school of archeology in Egypt*, 1926, t. XL).
- A. GROHMANN. — *Arabische Eichungstempel, Glassgewichte und Amulette aus Wiener Sammlungen* (*Islamica*, 1925, vol. I, p. 145-276).
- G. HOUDAS. — *Rapport sur des étalons de poids arabes communiqués par Gauckler* (*Bull. Arch. du Com. des tra. hist. et sc.*, 1909).
- E. I. — *Suppl.* (*Sanajat*, par WALKER).
- M. JUNGFLEISCH. — *Un poids fatimite en plomb* (*Bull. I. É.*, 1927, t. IX, p. 115-128). *Poids fatimites en verre polychrome* (*Bull. I. É.*, 1929, t. X, p. 19-31). *Les rats discoïdes en verre* (*B. I. É.*, 1929, t. X, p. 61-71).
- E. T. ROGERS. — *Glass as a material for standard coin weights*, Num. Chron. N. S., 1873.
- Stefano de MAIMUNI. — *Descrizione di alcune monete cufiche del museo di St. de Maimuni*, Milano 1822.
- PIETRASZEWSKI. — *Numi Mohammedani*, fasc. I, Berolini 1843.

I

قُرّة بن شريك QURRA IBN ŠARĪK (90-96)

Qurra ibn Šarīk fut nommé gouverneur de l'Égypte par le calife Walīd ibn 'Abd al-Malik après que celui-ci eut destitué son propre frère 'Abdallah ibn 'Abd al-Malik. C'est en 90 qu'il fut nommé à la prière et au Ḥarāj. Il gouverna l'Égypte jusqu'à sa mort, dont la nouvelle arriva au calife le jour de la mort d'al-Ḥajjāj.

A. ESTAMPILLE.

1. امر الامير
قرة رطل
دهن واف
- « L'émir Qurra a ordonné un raṭl de graisse exact *ou* Ordre de l'émir Qurra : un raṭl de graisse exact ». Planche I.

Cf. Flinders Petrie 1 estampille : امر الامير

قرة بن شر
يك قسط
واف

B. POIDS FAIBLE.

2. امر الا
مير قرة
بميزن دينر
واف
- « L'émir Qurra a ordonné le poids exact d'un dinar (4 gr. 15) ». Planche I.

II

أسامة بن زيد USĀMA IBN ZAYD (96-99)

'Abd al-Malik ibn Rifa'a succède en 96 à Qurrat ibn Šarīk à la prière et c'est Usāma ibn Zayd qui lui succède au Ḥarāj sous le califat de Sulaymān.

Al-Kindi raconte que Sulaymān écrivit à Usāmat : «Tire le lait tant qu'il en viendra, tire le sang jusqu'à le tarir.» Le successeur de Sulaymān, le calife 'Umar ibn 'Abd al-Azīz s'empessa de le destituer avant même l'enterrement de Sulaymān. (A noter qu'il n'est qualifié d'émir sur aucune des pièces suivantes.)

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|------|---|--|
| 3-4. | امرا
سامة بن ز
يد نصف *
قسط واف | «Usāma ibn Zayd a ordonné un demi qist exact». Planche I.

Cf. Fl. Petrie 89-90. |
| 5. | امراسا
[م]ة بن زيد
مكيمة قمح
[ا]لمسلوق | «Usāma ibn Zayd a ordonné une mesure de blé bouilli». |
| 6. | امراسا
مة بن زيد
قسط للزيت | «Usāma ibn Zayd a ordonné un qist pour l'huile». Planche I. |
| 7. | امراسا
مة بن زيد
ربع للنبيد | «Usāma ibn Zayd a ordonné un quart (quart de qist) pour le vin». |
| 8-9. | امرا
سامة بن ز
يد بقسط
واف * | «Usāma ibn Zayd a ordonné un qist exact». Planche I. |

B. POIDS FAIBLES.

10. امر ا
سامة بن
زيد ميذا
ن ثلث و
[أف] « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un tiers exact » (1 gr. 4). Planche I.
11. امر اسا
مة بن زيد
بميزن نصف
دينر و اف « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un 1/2 dinar exact » (2 gr. 1).
Cf. Lane Poole 2.
- 12-13. امر اسا
مة بن زيد
بميزن دينر
واف « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un dinar exact » (4 gr. 2). Planche I.
Cf. Stefano de Maimuni n° 5.

III

عبد الله يزيد امير المؤمنين 'ABD ALLAH YAZĪD ÉMIR DES CROYANTS (99 à 102)

A. ESTAMPILLES.

14. امر عبد
الله يزيد ا
مير المومني
ه الله بمكيلا
واف « Le serviteur de Dieu Yazīd, émir des croyants, a ordonné..... une mesure exacte ». (Le reste de l'inscription est effacé.) Planche I.
Cf. Fl. Petrie n° 142 faussement attribué à 'Abd al Malik ibn Marwān.

Cf. Cas. ⁽¹⁾ n° 95 :

امر عبد
الله يزيد امير
مومنين اصله [حجّه]
الله بقسط للذير
واو على
دا

15. امر عبد الله يز
يد امير المومنين
[أ] صلحه الله مكيلة
العصفر وا [ف] على
يدي حيان بن شريح
سنة احدى و
مئة

«Le serviteur de Dieu Yazīd, émir des croyants, — que Dieu l’honore! — a ordonné une mesure exacte de carthame par les mains de Ḥayyān ibn Šurayḥ, l’an 104».

C’est la première fois (dans cette collection) qu’apparaît على يدي. Le nom qui suit est celui du gouverneur des finances Ḥayyān ibn Šurayj.

Casanova commence le catalogue de la 3^e catégorie d’estampilles, c’est-à-dire de celles qui portent un nom de gouverneur ou de calife, par une estampille au nom de ‘Abdallah Yazīd émir al mūminīn (n° 95) et n’hésite pas à l’attribuer au calife Yazid I (60/680-64/684). Flinders Petrie commence également son catalogue par une estampille au même nom. Les deux estampilles de Casanova et de Flinders Petrie sont exactement de la même écriture que les n°s 14 et 15 de ce catalogue, écriture qu’on peut difficilement dater d’une époque aussi reculée qui n’en fournit d’ailleurs aucun exemple. Par ailleurs, la première inscription sur verre semble être celle du poids de ‘Abd al Malik ibn Marwān (65-86) de la Bibliothèque Nationale et tout porte à admettre que c’est ce calife qui ordonna de faire exécuter les premiers étalons de monnaies en verre. D’après les caractères de cette écriture, j’aurais été tentée d’attribuer l’estampille 14 à Yazīd III (126) plutôt qu’à Yazīd II si je n’avais eu la chance de trouver l’estampille 15 dont l’écriture est identique. Or elle

⁽¹⁾ P. CASANOVA, *Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet* (Mémoires de la mission archéologique au Caire, 1893, t. VI).

porte la date 101 et le nom de Ḥayyān ibn Šurayj, préposé à l'impôt à partir de 99. Le Calife Yazīd en question est donc sûrement Yazīd II. La découverte de cette estampille datée offre un autre intérêt. Elle permet d'affirmer que Ḥayyān ibn Šurayj était encore à la tête des finances d'Égypte en 101 alors que le texte de Kindī, copié par Maqrizī et Ibn Taġribirdī, ne dit pas quand il fut remplacé et par qui. En effet, ces auteurs ne consacrent un chapitre spécial ni à Ḥayyān, ni à 'Ubaydallah ibn al Ḥabhāb. On ne sait exactement à quelle date ce personnage qui semble avoir été omnipotent fut nommé gouverneur des finances (G. Wiet donne pour 'Ubaydallah les dates 105-116, Lane Poole 102-114, Casanova 106-114).

Becker dans *Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam*, frappé lui aussi par cette imprécision des historiens musulmans, suppose que 'Ubaydallah a succédé directement à Ḥayyān, maintenu à son poste par Yazīd II, successeur de 'Umar II et qu'il a dû être nommé entre 101 et 105. L'estampille 15 permet d'affirmer en tout cas que ce ne fut pas avant 101.

IV

حيان بن شريح ḤAYYĀN IBN ŠURAYJ (99-?)

(n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom).

Ḥayyān ibn Šurayj succède à 'Usāma ibn Zayd à l'impôt. C'est le calife 'Umar II qui le nomma. Comme les Coptes se convertissaient en masse pour échapper aux charges de la jiziya et des redevances en nature, Ḥayyān ibn Šurayj suggéra qu'on pourrait faire payer la jizya aux nouveaux convertis. Le calife lui écrivit alors pour lui rappeler que « Dieu avait envoyé son prophète comme apôtre et non comme collecteur d'impôt ».

A. ESTAMPILLES.

16. امر حيان
بن شريح
مكيمة حمص
مجنشوش
[وافة]
- « Ḥayyān ibn Šurayj a ordonné une mesure exacte de pois..... ».

On retrouve l'épithète محسوس sur l'estampille n° 102 de Casanova associé à عدس = lentilles. Je crois qu'il faut lire مجشوش = broyé, concassé. Les lettres qui suivent sont sans doute وفية.

17. امر ح[يان] « Ḥayyān ibn Šurayj a ordonné un 1/2 qist
بن شريج (exact?) de.....? ». Planche I.
نصف قسط
اطلا و[اف]

La première lettre du nom de substance peut être le *lam* de l'article ou le *lam* de li (pour) comme nous l'avons déjà trouvé ; la lettre qui suit peut être un ص ou ض ou ط ou ظ. Ensuite on a, suivant toute vraisemblance, un *lam alif* et on pourrait lire طلاء c'est-à-dire huile, goudron, poix liquide, moût réduit par la cuisson ou vin. L'expression واف vient ensuite mais le ف est écrit à l'envers.

18. امر حيا[ن] Même formule. « Quart de qist exact ».
بن شريج Cf. Cas. n^{os} 100-101. L'inscription est la
ربع قس[ط] même ; mais la pièce n'étant pas reproduite,
[واف] on ne sait pas si la disposition de l'inscription
est la même qu'ici.
19. امر حيان Même formule. « Mesure exacte de lupins ».
بن شريج
مكيلة تر
مس و
اف

Casanova mentionne 8 types d'estampilles au nom de Ḥayyān.

B. POIDS FAIBLES.

Il n'en existe aucun au nom de ce gouverneur ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Fl. Petrie.

Cf. Lane Poole n° 1.

امر حيان
بن شريح
ميزان دينر
واف

V

عبيد الله بن الحباب 'UBAYDALLAH IBN AL-ḤABḤĀB
(*n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom*).

Sous cet intendant des finances qui se maintint à son poste beaucoup plus longtemps qu'aucun autre, se succédèrent à la prière Ḥanzala ibn Ṣafwān (102-105), Muḥammad ibn 'Abd al-Malik (105), Ḥurr ibn Yūsuf (105-108), Ḥafs ibn al-Walid (108), 'Abd al Malik ibn Rifa'a et Walid ibn Rifa'a (109-117). Ḥafs ibn al-Walid qui fut plus tard aux finances fut destitué à cause de lui. Trois événements importants marquent l'administration d'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb.

1° L'établissement d'un nouveau cadastre commencé en 106 ou 107 sous Ḥurr ibn Yūsuf. En 109, suivi d'un grand nombre de subalternes, Walid ibn Rifa'a s'installa 6 mois en Haute Égypte et 3 mois en Basse Égypte pour y dénombrer les localités de plus de 500 habitants. Il en compta 10.000, ce qui porta à 5 millions le nombre des Égyptiens susceptibles de payer la jiziya.

2° La première révolte des Coptes en 107 à la suite du relèvement du taux de l'impôt.

3° L'installation, en 109, de 3.000 Qays dans le Ḥawf, favorisée probablement par Walid ibn Rifa'a qui était Qaysite.

A. ESTAMPILLES.

- 20 à 27. مما امر
 به عبید الله
 بن الحبحاب ربع
 قسط وا
 ف
- « Parmi ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb. Quart de qisṭ exact ». Planche I.
- Cf. Cas. n^{os} 106-107 même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie n^{os} 105-106 (première fois dans cette collection qu'on emploie la formule بما امر به).
- 28 à 30. مما امر به
 عبید الله ا
 الحبحاب
 نصف وا
 ف
- Même formule (بن entre عبید الله et الحبحاب a été omis).
- 31 à 38. بسم الله
 امر عبید ا
 لله بن الحبحاب
 ربع قسط
 زيت و
 اف
- « Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné $\frac{1}{4}$ de qisṭ exact d'huile ». Planche I.
- (C'est la première fois dans cette collection qu'apparaît la basmala).
- Cf. Cas. n^{os} 109 à 119. Cf. Fl. Petrie n^o 108.
39. بسم الله
 [ا]مر عبید الله [ب]
 بن الحبحاب نصف
 مكيلة كمون
 اسود وا
 فية
- « Au nom de Dieu. 'Ubaydallah a ordonné une $\frac{1}{2}$ mesure de cumin noir exacte ».

« Au nom de Dieu. ‘Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné de fabriquer une mesure de lentilles décortiquées, l’an 111 ».

Cf. Casanova n° 103.

بما امر
به عبید الله
بن الحبجباب
قسط و
ف

C’est la première fois que على یدی suivi du nom d’un subalterne apparaît dans cette collection (n°s 42-43).

L’estampille n° 15 est au nom d’un calife et على یدی est suivi du nom d’un gouverneur. Le n° 43 est le premier exemple d’estampille que nous trouvons dans cette collection avec toute la formule... بصنعة... بسم الله امر... سنة... سنة un tel على یدی سنة...

B. POIDS FAIBLES.

45 à 47.

بسم الله
امر عبید ا
الله بن الحبجباب
بمقال فلس *
اربعة وعشرين
خروبة وا
ف

« Au nom de Dieu. ‘Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb a ordonné le poids d’un fels * de 24 ḥarrūba exact » (4 gr. 7-4 gr. 65). Planche II.

48.

*
بسم الله
امر عبید ا
الله بن الحبجباب
بمقال فلس *
ثلثين قيرط
واف

* Même formule. « Poids d’un fels exact de 30 qīrat » (5 gr. 85). Planche II.

Cf. Cas. n° 21. Même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie, n° 98.

- 54-56. [بِهِ] مِمَّا
عَبِيدِ اللَّهِ ابْنِ أ
لِحَبِيبِ اللَّهِ مِثْقَالِ فَلَسِ
ثَمْنِيَةَ عَشْرَ
خَرُوبَةَ
- Même formule. « Poids d'un fels de 18 ḥarrūba ».
- Même forme de *mim*, même graphie que 52-53 (3 gr. 45 ébréché, 3 gr. 48-3 gr. 65).
Planche II. (Cf. Fl. Petrie, n^{os} 100-101.)
57. بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبِيدِ اللَّهِ
بِابْنِ الْحَبِيبِ مِثْقَالِ
لِ نِصْفِ فَلَسِ
خَمْسَةَ عَشْرَ
قِيرَاطِ وَ
ف
- « Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥab-ḥāb a ordonné le poids d'un 1/2 fels exact de 15 qīrāt. ».
- 58-59. بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبِيدِ اللَّهِ
بِابْنِ الْحَبِيبِ
مِثْقَالِ سَطْرِ
- Même formule. Poids d'un demi-miṭqāl? Il semble qu'on puisse lire شَطْر = moitié.

Le poids de cette pièce d'environ 2 gr. 3 dépasse un peu celui du naṣf ou 1/2 dinar généralement de 2 gr. 1 ou 2 gr. 2. Les deux exemplaires 58 et 59 identiques sont les seuls de toute la collection à porter cette mention.

Fl. Petrie en signale un qui n'existe pas ici (n^o 102).

بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبِيدِ اللَّهِ
بِابْنِ الْحَبِيبِ مِثْقَالِ
سَطْرِ أَحَدًا عَشْرَ
وَ خَرُوبَةَ وَ
أَف

Nous retrouvons le سَطْر des n^{os} 58-59. La pièce de 11 ḥarrūba pèse 2 gr. 09. C'est à peu près le poids d'un 1/2 dinar. Mais il est très rare, comme je le signale dans le préambule, qu'après le dinar ou une de ses divisions, on donne son poids en ḥarrūba ou qīrāt.

Comme on le voit, les types de poids faibles au nom de 'Ubaydallah sont très nombreux (9 dans cette collection).

Lane Poole signale 2 poids (3 et 3 a) qui n'existent pas dans cette collection.

VI

القاسم بن عميد الله AL-QĀSIM IBN 'UBAYDALLAH (114-124)

C'est le fils du précédent. Ni Maqrizī ni Ibn Taḡribirdī ne parlent de lui. Il n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom.

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|--|---|
| 60 à 64. | بسم الله
امر القاسم بن
عميد الله ربع
مسطار
اوف | « Au nom de Dieu al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné un quart de moût exact ».

Cf. Cas. 125 à 127. Casanova pense que قسطار est une altération de qisṭ. Je crois qu'il faut lire مسطار = moût. Le graveur a interverti l'ordre des lettres dans واف . |
| 65. | بسم الله
مر القاسم
عميد الله
صنعة ربع
سط زيت
اف | Même formule « ...de fabriquer un $\frac{1}{4}$ de qisṭ exact d'huile ». |

66. بِسْمِ اللَّهِ
 أَمْرُ الْقَاسِمِ
 بِ بْنِ عَبِيدِ اللَّهِ
 مِكْيَلَةَ الْكِسْتِ
 نِ وَافٍ
- Même formule « mesure de châtaignes (?) ».
Planche II.
- 67-68. بِسْمِ اللَّهِ
 مَرُّ الْقَاسِمِ
 بِ بْنِ عَبِيدِ اللَّهِ
 بِصْنَعَةِ مِكْيَلَةَ
 كُمُونِ أَبِيضٍ
 وَافٍ
- Même formule... « de fabriquer une mesure
exacte de cumin blanc ». Planche II.
- 69-72. بِسْمِ اللَّهِ أ
 مَرُّ اللَّهِ بِالْوَفَا
 وَإِمْرُ بَصْنَعَةِ
 رُبْعِ قَسْطِ الْقَا
 سِمِ بْنِ عَبِيدِ اللَّهِ
 عَلَى يَدَيْ مُسْلِمِ
 بِ بْنِ الْعِرَاقِ سَنَةِ
 سَبْعِ عَشْرَةَ
 مِائَةَ
- « Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exacti-
tude et al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné
de fabriquer un quart de qisṭ par les mains
de Muslim ibn al-'Arrāq (ou 'Irāq) l'an 117
ou 119 ».

(On peut lire *سبع* ou *تسع*). La formule *Amara Allahu bilwafā* semble avoir été employée pour la première fois sur ces pièces sous al-Qāsim. On la retrouve sur celles de son successeur Ḥafṣ ibn al-Walīd, sous 'Isā ibn Abī 'Aṭā, successeur d'Ḥafṣ, puis sous 'Abd al Malīk ibn Marwān, dernier gouverneur omeyyade en Égypte, de même que sur un gros poids de 'Abd Allah Yazīd (Yazīd III) daté de 126. Elle semble disparaître avec les Omeyyades.

- 73-75. بسم الله ا
 مر الله بالوفا
 وامر بصنعة
 هذا القسط
 القاسم بن عبيد
 الله على يدي مسلم
 بن العراق سنة
 سبع عشرة [و]
 مائة
- Même formule. «Ce qist par les mains des Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119».

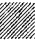
76. بسم الله امر الله بالوفا وامر الله (sic) بصنعة مكيلة ■ مقشر القاسم بن عبيد الله على
 يدي مسلم بن العراق سنة سبع وعشرة ومائة

« Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et Dieu a ordonné de fabriquer une mesure de.....? décortiqués al-Qāsim ibn 'Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119 ».

(Le graveur s'est embrouillé dans sa formule et a répété deux fois الله). Pl. II.

77. بسم الله
 امر الله بالوفا
 وامر بصنعة
 مكيلة كمون الا
 سود القاسم بن
 عبيد الله على يدي
 صفار بن سيف
 سنة ثنتين وعشر
 بن ومشة
- Même formule. « Mesure de cumin noir par les mains de Šaffār ibn Sayf. »

La date est incertaine. Sur presque toutes les pièces au nom de ce fonctionnaire on trouve ثلاثين . Trente est un non-sens suivi de عشرين . Peut-être est-ce pour ثلث et on aurait la date de 123. Planche II.

78. بسم الله ا
 [مر] الله بالوفا
 و امر بصنعة
 هذا القسط القا
 سم بن عبید الله
 علی یدی صفار بن
 سيف سنة اثنان [و]
 عشرين و
 مائة
- Même formule. «Ce qist par les mains de Saffār ibn Sayf l'an 122.»
- 79 à 81. بسم الله
 امر الله با
 لوففا و امر
 بصنعة ربع
 لقاسم بن عبید
 الله علی یدی صفا
 ر بن سيف سنة
 و عشرين و 
 مائة
- Même formule. «Un quart (de qist) par les mains du même, l'an 120 et.....?»
82. بسم الله
 مر الله بالوفا و
 امر بصنعة مکیلة
 الموسمة القاسم
 بن عبید الله علی یدی
 صفار بن سيف سنة
 سر وعشرين
 ومئة *
- Même formule. «Une mesure.....? par les mains du même.»

L'année est peut-être 122 ou 123. Si on considère qu'en coufique le seul nom de nombre qui pourrait être écrit avec quatre hampes égales serait ست = 6 mais que Al-Qāsim n'a gouverné que jusqu'en 124, le nom de nombre qui précède عشرين ne peut être que اثنان ou ثلاث écrit de manière défectueuse. Quant au mot qui suit مكيلة ce n'est peut-être pas un nom de substance mais le participe passé du verbe وسم qui veut dire imprimé au fer chaud - (مكيلة الموصو[و]امة) = mesure estampillée, donc réglementaire?).

83. بسم الله ا
 مر الله بالوفا
 وامر بصنعة
 هذا القسط
 قاسم بن عبيد
 الله على يدي يزيد [بن]
 ابي يزيد سنة
 ست وعشرين
 ومئة

Même formule. « Ce qist par les mains de Yazīd ibn abi Yazīd. »

Même incertitude de date que pour le 82.

84. بسم الله
 [ا]مر الله بالو
 فا وامر بصنعة
 المسم
 القاسم بن عبيد
 الله على يدي يزيد
 بن ابي يزيد سنة
 اسدر وعشرين
 ومئة

Même formule. (Le nom de la mesure est effacé, celui de la substance m'échappe) « par les mains de Yazīd ibn Abī Yazīd l'an 122 (?) »

Les seuls noms de nombre qui commencent par *alif* sont احدى dont il ne peut être question ici ou اثنان qui serait mal orthographié.

85. بِسْمِ اللَّهِ ا
 مر الله بالوفا
 وامر بصنعة هذا
 نصف القسط ا
 لقاسم بن عبيد ا
 لله على يدى داود بن
 عمر سنة ثلث وعشرين
 [ومائة]
- Même formule. « $\frac{1}{2}$ qist par les mains de Dāwud ibn ‘Umar l’an 123.»

Casanova signale 11 estampilles de 5 types différents au nom d’Al-Qāsim. Une seule porte le nom de Yazīd ibn abi Yazīd (n° 128); elle n’existe pas dans cette collection. Aucune de ses estampilles ne mentionne le nom de Ṣaffār, de Muslim ou de Dāwud. Grohmann (*Islamica* 1925) publie une estampille (n° 3).

B. POIDS FAIBLES.

86. بِسْمِ اللَّهِ
 امر القا
 سم بن عبيد
 الله بمثقا
 ل ثلث وا
 ف
- « Au nom de Dieu, al-Qāsim ibn ‘Ubaydallah a ordonné le poids d’un tiers exact».
- 87-88. بِسْمِ اللَّهِ
 امر القاسم
 بن عبيد الله
 بمثقال دينار
 واف
- Même formule. «Poids d’un dinar exact» (4 gr. 25).

89 à 91. بسم الله
 مر الله بالو
 فا و امر بصنعة
 مثقال نصف و
 مر القاسم بن
 عبید الله على یدی
 مسلم بن العرا
 اق ■■■

« Dieu a ordonné l'exactitude et a ordonné de faire le poids d'un naṣf et a ordonné (*sic*) al-Qāsim ibn 'Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al 'Arraq ».

(Même genre d'erreur que celle signalée n° 76) (2 gr. 13). Planche II.

*
 92 93. بسم الله ا
 مر الله بالوفا
 و امر بصنعة مئة
 [ا] ل فلس ثلثین خروبة ا
 [قا] سم بن عبید ا
 لله على یدی مسلم
 اق سنة ا
 حدى وعشر بن
 مائة

Même formule. « Poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq l'an 121 » (5 gr. 87). Planche III.

Cf. Cas. 23 ? (ss. rep.).

94. بسم الله
 امر القاسم
 بن عبید الله ؛
 مثقال د[ر] هم على
 یدی داود بن
 عمر سنة ثلث
 وعشرين

« Al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné le poids d'un dirhem par les mains de Dāwud ibn 'Umar l'an 123 ». Planche III.

95. بِسْمِ اللَّهِ ا
 مر الله بالوفا
 و امر بصنعة
 مثقال فلس ثلثين
 خروبة القاسم
 بن عبيد الله على يدي
 مسلم بن العرا
 ق سنة سبع
 عشرة ومئة
- 96 à 98. بِسْمِ اللَّهِ
 مما امر به ا
 لقاسم بن عبيد
 الله مثقال فلس
 الكبير ثلثين خر
 وبة ا ب
 ف
- 99 à 101. بِسْمِ اللَّهِ
 امر الله بالو
 فا و امر بصنعة
 مثقال فلس ثلثين خرو
 بة القاسم بن عبيد
 الله على يدي صفار بن
 سيف سنة س
 وعشرين و
 اية
- « Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné l'exécution du poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq l'an 117 ou 119 » (5 gr. 9). Planche III.
- Cf. Lane Poole n° 4.
- « Au nom de Dieu. De ce qu'a ordonné al-Qāsim ibn 'Ubaydallah. Poids d'un grand fels de 30 ḥarrūba » (5 gr. 9-5 gr. 8). Planche III.
- Cf. Cas. n° 24. Sans reproduction, un tiers environ est cassé, 0 m. 03, 2 gr. 69. Cf. Lane Poole n° 5. Cf. Fl. Petrie nos 112 à 114.
- « Poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Ṣaffār ibn Sayf l'an 123 ? » (Même incertitude de date que pour les estampilles au nom de ce fonctionnaire.)
- Cf. Cas. 23, ss. repr.

104. بسم الله [أ] مر
الله بالوفا [و]
امر الامير حفص [ص]
[ال]وليد بصنعة [عة]
[م]كيسة واف [ية]
[م]شمس على يد [ي]
يزيد بن ابى يزيد

« Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir Ḥaṣṣ ibn al-Walīd a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots par les mains de Yazīd ibn Abī Yazīd ».

Casanova ne signale qu'une seule estampille (n° 133), qui est différente de celles-ci.

Grohmann en publie une (n° 121) et note qu'elles sont très rares au nom de ce gouverneur (*op. cit.*).

B. POIDS FAIBLES.

105. بسم الله
وامر الله بالوفا
وامر الامير
حفص بن الوليد
بصنعة مثقال
ثلث دينار وا
ف على يدى

Même formule. « Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de [Yazīd ibn abī-Yazīd] ».

(Ces derniers mots sont très effacés mais on peut les deviner).

Grohmann publie un poids n° 5 (*op. cit.*).

بسم الله
امر الله بالو
فا وامر الامير
حفص بن الوليد
بصنعة مثقال دينار
.....

VIII

عيسى بن ابي عطاء 'ĪSĀ IBN ABI-'AṬĀ (En 125 puis en 127)

Quand Ḥaṣṣ ibn al-Walīd fut nommé gouverneur pour la 2^e fois, le calife, après l'avoir préposé à la prière, lui adjoignit l'impôt, mais pour peu de temps, car il lui enleva les finances pour les donner à 'Īsā ibn Abī-'Aṭā en 125.

A. ESTAMPILLES.

- 106-109. بسم الله
 امر الامير
 بن ابي عطاء
 بصنعة ربع قسط
 [و] اف
- « Au nom de Dieu, l'émir 'Īsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un quart de qist exact ». Planche III.
- Cf. Cas. 134-135. Même texte sans reproduction.
110. ه الله
 الامير
 بن ابي عطاء
 و
- Même formule. Le reste de l'inscription est effacé. Planche III.
111. بسم الله
 [ا] امر الله بالوفا [و]
 [ا] الامير عيسى
 بن ابي عطاء بصنعة
 مكيلة واه
 مسه
- « Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir 'Īsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots (ou de sésame) », les trois lettres مسم pouvant être ou le commencement de مشمش ou la fin de مسم. Planche III.
- Cf. Lane Poole n° 393.

112. بِسْمِ اللَّهِ أَمْرٌ
 اللَّهُ بِالْوَفَا وَ
 أَمْرُ عَيْسَى بْنِ أَبِي
 عَطَا بِصَنْعَةِ مَكِيلَةَ
 مَسْرٍ وَ
 فِيهِ
- Même formule. « Mesure de.....? exacte ».

La lettre م suit une lettre à laquelle elle était liée. On ne peut donc songer à تُرْمَسُ . La place manque pour مش avant le second م .

113. [بِسْمِ] اللَّهُ
 [أَمْر] عَيْسَى
 [ابن أبي] عَطَا
 صَنْعَةِ رِجْلٍ [ع]
 قَسَطٍ وَافٍ
- « Au nom de Dieu, 'Īsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un quart de qist exact ».
- Cf. Cas. 134-135 même inscription. Sans reproduction.

Lane Poole publie une estampille n° 394 qui ne figure pas ici.
Casanova publie une estampille n° 136 qui ne figure pas ici.

B. POIDS FAIBLES.

114. بِسْمِ اللَّهِ
 أَمْرُ اللَّهِ بِالْوَفَا
 فَا وَأَمْرُ عَيْسَى بْنِ أَبِي
 عَطَا بِصَنْعَةِ مِيزٍ [ع]
 نِ دِينَارٍ وَافٍ عَلَى
 يَدَيْ يَزِيدَ بْنِ أَبِي
 يَزِيدَ
- « Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et 'Īsā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd (4 gr. 22) ». Planche III.

115. بسم الله
 امر عيسى بن ابي
 عطا بصنعة ميز
 ن نصف دينار على
 يدى يزيد بن
 ابي يزيد
- « Au nom de Dieu, 'Isā ibn Abī-'Aṭā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd ».

Le mot dinar est mal écrit — la 3^e lettre ressemble à un م mais le poids de la pièce de 2 gr. 1 correspond bien à celui du 1/2 dinar. Planche III.

Cf. Fl. Petrie n° 134.

Lane Poole publie un poids (n° 6 qui ne figure pas ici).

IX

يزيد بن ابي يزيد YAZĪD IBN ABI-YAZĪD

Ce fonctionnaire, subalterne des émirs, est mentionné successivement sur des pièces frappées par ordre d'Al Qāsim ibn 'Ubaydallah, de Ḥafṣ ibn al-Walīd et de 'Isā ibn Abī-'Aṭā. Celles qui portent son nom sous al-Qāsim sont toutes postérieures à 120. Et s'il n'y avait pas une estampille au nom de ce gouverneur qui mentionne Dāwud ibn 'Umar en 123, on pourrait supposer que Yazīd ibn Abī-Yazīd a servi sans interruption les trois gouverneurs au moins jusqu'en 125, date à laquelle 'Isā ibn Abī-'Aṭā devient gouverneur aux finances et peut-être jusqu'en 127, date à laquelle celui-ci est destitué.

A. ESTAMPILLES.

- 116-118. امر يزيد
 بن ابي يزيد ر
 بع قسط ز
 يت واف
- « Yazīd ibn Abī-Yazīd a ordonné le quart d'un qisṭ exact d'huile ». Planche III.

119. امر يزيد [بن]
ابی يزيد نصف
قسط زيت
واف
Même formule. « $\frac{1}{2}$ qist d'huile exact».
- 120-124. علی یدی
يزيد بن ابی
يزيد *
« Par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd ». Planche III.
Cf. Cas. n^{os} 175 à 182. Sans reproduction.
Cf. Fl. Petrie n^o 132.
125. Même formule, même composition, l'écriture seule diffère. On a donc affaire à un type estampillé avec un autre cachet.

B. POIDS FAIBLES.

- 126-127. امر يزيد بن
ابی يزيد * مثقفا
ل ثلث واف
« Yazīd ibn Abī-Yazīd * a ordonné le poids d'un tiers exact (1 gr. 4) ». Planche IV.
Cf. Fl. Petrie n^o 131.
128. امر يزيد
بن ابی يزيد
میزان فلس
ربع عشر
قيرط
Même formule. « Poids d'un fels de 14 qīrāt » (2 gr. 75).
129. امر به
يزيد مثقفا
ل درهم
واف
« Yazīd l'a ordonné. Poids d'un dirhem exact » (2 gr. 36).
*

- 130-131. امر يزيد
بن ابى يزيد
مئقال فلس
عشرين قير
ط
« Yazīd ibn Abī Yazīd a ordonné un poids
d'un fels de 20 qīrāt » (3 gr. 59). Planche IV.
Cf. Lane Poole n° 7.
- 132-133. امر يزيد بن
ابى يزيد بمئقا
دينر واف
Même formule. « Poids d'un dinar » (4 gr.
24). Planche IV.

X

عبد الملك بن مروان 'ABD AL MALIK IBN MARWĀN (132)

Il est nommé gouverneur d'Égypte à la prière et à l'impôt en 132. Mais, selon Kindī, il avait déjà l'impôt sous son prédécesseur Muğira ibn 'Ubayd-allah. C'est le dernier gouverneur omeyyade en Égypte. En 132, le calife Marwān se réfugia en Égypte sous la menace d'Abū-Muslim, chef de la propagande Abbasside. Al-Kindī raconte comment le 1^{er} gouverneur abbasside Ṣāliḥ ibn 'Alī s'empara du calife, envoya sa tête en 'Irāq et décapita le dernier gouverneur omeyyade après l'avoir fait fouetter.

A. ESTAMPILLES.

Aucune estampille dans cette collection.

Cf. Cas. nos 138-139.

Cf. Lane Poole n° 391.

بسم الله امر الله بالوفا وامر الامير عبد الملك بن مروان

بصنعة ميكيلة كمون اسود وافية .

Même formule. Demi qisṭ exact.

B. POIDS FAIBLES.

134. بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ
 الْأَمِيرِ عَبْدِ الْمَلِكِ
بن مروان بصنعة مثقالا
ل دینر واف علی
یدی یزید بن *
تَمِیم
- « Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné de fabriquer le poids d'un dinar exact par les mains de Yazid ibn Tamīm » (4 gr. 24). Planche IV.
135. بِسْمِ اللَّهِ
 مَرِ الْأَمِيرِ عَبْدِ
 مَلِكِ بْنِ مَرْوَانَ
بصنعة مثقال ثلث
دینر واف علی
یدی یزید بن
- Même formule. « Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de Yazid ibn [Tamīm] » (1 gr. 4).
136. بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ
 الْأَمِيرِ عَبْدِ الْمَلِكِ
بن مروان بصنعة مثقال
ل درهم واف علی
یدی یزید بن
تَمِیم
- Même formule. « Poids d'un dirhem exact par les mains du même » (2 gr. 7). Planche IV.
- 137-140. بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ
 الْأَمِيرِ عَبْدِ الْمَلِكِ
بن مروان اصلحه الله
- « Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān, — que Dieu l'honore! — a ordonné

بصنعة مثقال فلس
ثلثين خروبة واف
على يدى يزيد بن
تميم

de fabriquer un poids d'un fels de trente
ḥarrūba par les mains de Yazīd ibn Tamīm»
(5 gr. 75, 5 gr. 89). Planche IV.

X bis

على يدى يزيد بن تميم

Par les mains de YAZĪD IBN TAMĪM.

A. ESTAMPILLES.

141-142. على يدى
يزيد بن
تميم

«Par les mains de Yazīd ibn Tamīm».
Planche IV.

Cf. Cas. n° 190.

XI

آل محمد LA FAMILLE DE MAHOMET

A. ESTAMPILLES.

143. بسم الله ا
مر ال محمد
بالوفا ربع
قسط واف

«Au nom d'Allah, la famille de Mahomet a
ordonné l'exactitude. Quart de qisṭ exact».

Cf. Cas. nos 162 à 164.

Cf. Cas. n° 165 نصف رطل دهن

Cf. Fl. Petrie n° 95.

B. POIDS FAIBLES.

144. بسم الله
امر ال محمد
مثقال
دينر واف
✽

«Au nom de Dieu, la famille de Mahomet a
ordonné le poids d'un dinar exact».

145. بِسْمِ اللَّهِ
 أَمْرُ آلِ مُحَمَّدٍ
 مِثْقَالُ دِينَارٍ
 وَأَفٍ
 *
- Même formule. « Poids d'un dinar exact »
(4 gr. 26).
146. بِسْمِ اللَّهِ
 أَمْرُ آلِ مُحَمَّدٍ
 مِثْقَالُ دِرْهَمٍ
 ثَلَاثَةُ عَشَرَ خَر
 وَبَةُ وَأَفٍ
 *
- Même formule. « Poids d'un dirhem de 13
ḥarrūba. »

Cf. Cas. n° 44 (attribué aux Fatimides). Cf. Fl. Petrie n° 94 [attribué à Muḥammad, gouverneur en 724 (?)].

147. بِسْمِ اللَّهِ
 أَمْرُ آلِ مُحَمَّدٍ
 مِثْقَالُ
 وَأَفٍ
- Même formule. « Poids d'un....? exact. »
(Sans doute un dirhem, le poids de la pièce
étant de 2 gr. 92).
- ***

Casanova qui a trouvé des pièces identiques et qui lit, lui aussi, « la famille de Mahomet » s'écrie : « qui peut s'intituler la famille de Mahomet?... Il ne peut y avoir de doute là-dessus. Il s'agit évidemment des Fatimides ». Il paraît impossible de dater l'écriture et le style de ces pièces de l'époque fatimide. Sans pouvoir leur attribuer une date précise, on peut cependant constater que l'une d'elles porte la formule : *Amara Āl Muḥammad bi-l-wafā* qui est celle de presque toutes les dernières pièces omeyyades étudiées ci-dessus (on a substitué à Allah : Āl Muḥammad).

Or, que s'est-il passé au déclin du régime omeyyade? Les Abbassides, empruntant cette formule imprécise pour servir et masquer leurs ambitions, ont organisé une intense propagande en faveur d'un imām « un prétendant anonyme, appartenant à la famille du prophète ». Des émissaires « recueillaient des redevances et le serment d'hommage au nom de cet imām »⁽¹⁾.

Tout porte à croire que ces poids de verre sont contemporains d'une propagande qu'ils permettaient même, dans une certaine mesure, d'étayer. Car, tout en respectant l'anonymat de celui qui avait donné l'ordre de les frapper, ils apportaient une preuve formelle de son existence et nous fournissent ainsi un témoignage concret de cette célèbre mystification.

XII

عبد الله عبد الله امير المؤمنين (AL-MANŞŪR 136-158)

Le Serviteur d'Allah 'ABD ALLAH Prince des Croyants

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|--|---|
| 148. | امر عبد الله
عبد الله امير
لمؤمنين نصف
مكيمة الجلبا[ن]
واف | « Le serviteur d'Allah. 'Abd Allah, prince des croyants, a ordonné la moitié d'une mesure exacte de pois ». |
| 148 bis. | امر عبد الله
عبد الله امير
لمؤمنين بصنعة
مكيمة الحلبة
واف | Même formule... « de fabriquer une mesure de fenugrec ». Planche IV. |

⁽¹⁾ H. LAMMENS, *La Syrie*, II, p. 102.

149. امر عبد ا
لله عبد الله
مير المومنين
بصنعة مكيلة
جلبان المقشر
واف
Même formule. « Mesure de pois décortiqué. »
(Entre le *wāw* et le *mīm* de *mūminīn*, le graveur a intercalé une lettre). Planche IV.
150. امر عبد ا
لله عبد الله ا
مير المولنين
بصنعة نصف
رطل دهن
واف
Même formule. (Même faute de gravure)
« 1/2 raṭl de graisse ». Planche IV.
- 151-154. مما امر به
عبد الله عبد ا
لله امير المومنين [أو]
فوا الكيل ولا تكو[ن]
وامن الخمسين ربع
قسط واف
« De ce qu'a ordonné le serviteur de Dieu, 'Abd Allah, prince des croyants. « Ayez des mesures exactes et ne soyez pas du nombre des prévaricateurs » (Coran, XXVI-181) 1/4 Qisṭ exact. » Planche IV.

B. POIDS FAIBLES.

- 155-157. مما امر به
عبد الله عبد
الله امير المو
نين مثقال دينار
واف
« De ce qu'a ordonné le même. Poids d'un dinar exact » (4 gr. 14). Planche IV.

Au revers : ما امر الامير صالح بن علي اصلحه الله

Au centre : صنعة كيل

Premier poids de cette collection qui possède une inscription au revers. On peut traduire صنعة كيل par fabrication des mesures et on est tenté de penser que les estampilles et les poids étaient fabriqués au même endroit ⁽¹⁾.

Casanova signale 7 estampilles au nom d'Abd Allah, prince des croyants. Son n° 153, dont il ne donne pas la reproduction, porte la même formule coranique que les 151 à 154. Son n° 34 des poids faibles est un dirhem dont le revers est identique à celui des 155 à 157 de cette collection. Mais il lit 'Abd al Malik ibn Yazid où je lis Ṣāliḥ ibn 'Alī.

Le n° 57 de Lane Poole ne figure pas ici.

XIII

صالح بن علي SĀLIḤ B. 'ALĪ (133-137)

Il était l'oncle du premier calife abbaside Ṣaffāḥ. Il fait son entrée à Fustāt en 133, s'attaque aux partisans groupés autour du dernier calife omeyyade, s'empare de celui-ci et envoie sa tête en Syrie et en Irak. Directeur de la prière et de l'impôt, il confie ces deux attributions à 'Abd al-Malik ibn Yazid (Abu 'Awn) chaque fois qu'il s'absente d'Égypte, la première fois en 133 après 7 mois et demi de séjour, la seconde fois en 135. Il nomme aux finances à cette date 'Aṭā ibn Ṣuraḥbil. Ṣaffāḥ meurt cette année et son successeur le calife al-Mansūr confirme son oncle Ṣāliḥ à son poste. Revenu une troisième fois en Égypte, il en sort en 137 et meurt cette année-là.

A. ESTAMPILLES.

158-160. ما امر به صالح بن علي اصلحه
« De ce qu'a ordonné Ṣāliḥ ibn 'Alī, — que Dieu l'honore! — de fabriquer un quart de

⁽¹⁾ Tout porte à le croire. La similitude de la graphie sur les estampilles et les poids au nom d'un même gouverneur, le nom du subalterne chargé de faire exécuter, le même sur les estampilles et les poids, la similitude des formules employées.

الله بصنعة ربع
قسط واف

qist exact». (Le graveur continue la phrase comme s'il l'avait commencée par *Amara Sāliḥ ibn 'A. biṣan 'ati*, etc.). Planche V.

Casanova en signale deux types (140-141) 140 مما امر به الامير صالح بن علي
اصلاحه الله صنعة القسط واف
141 (. . .) ربع قسط واف

B. AUCUN POIDS.

XIV

'ABD AL MALIK IBN YAZID (ABU-'AWN) عبد الملك بن يزيد (ابو عون)
(*n'est pas toujours qualifié d'émir sur les pièces à son nom*)

'Abd al-Malik ibn Yazīd a eu les mêmes attributions que Ṣāliḥ ibn 'Alī en l'absence de celui-ci.

A la tête de l'armée, il s'empare de 3.000 Kharidjites dont il envoie les têtes à Baḡdad. Il est destitué en 141.

A. ESTAMPILLES.

161-162. بسم الله امر
عبد الملك بن يزيد
بصنعة قسط و
ف على يدى م [محمد]
بن شرحبيل

«Au nom de Dieu, 'Abd al-Malik ibn Yazīd a ordonné de fabriquer un qist exact par les mains de Muḥammad b. Ṣuraḥbil».

Cf. Fl. Petrie n° 147.

163-166. بسم الله ا
ملك بن
صنعة ربع قسط
واف على يد م (sic)
شرحبيل

Même formule. «Quart de qist exact par les mains du même.»

Cf. Fl. Petrie n° 141 (faussement attribuée à 'Abd al-Malik ibn Marwān).

B. Poids.

- 167-168. بسم الله
 امر عبد ا
 الملك بن يزيد
 بمئقال دينار
 واف
- Même formule. «Poids d'un dinar exact» (4 gr. 25). Planche V. Blanc-mauve transparent. Revers, autour : par les mains de Muḥammad ibn Šuraḥbīl; au centre *صنعة كيل*.

C'est le premier poids de cette collection qui n'est pas vert, mais d'une autre couleur. L'inscription du revers est écrite à l'envers (de gauche à droite). Le cachet ou le moule qui a servi à l'imprimer était gravé par erreur de droite à gauche, c'est-à-dire comme on écrit.

Cf. Lane Poole n° 10. Cf. Fl. Petrie n° 145.

- 169-172 بسم الله
 امر الامير عبد
 الملك بن يزيد
 بمئقال فلس اربعة
 وعشرون خر
 وبة
- Même formule. «Poids d'un fels de 24 ḥarrūba» (4 gr. 66).
 Cf. Casanova 29 (30-31 fragments).
 Cf. Fl. Petrie n° 144.

173. بسم الله
 امر الامير عبد
 الملك بن يزيد
 بمئقال فلس اربعة
 وعشرين خروبة
 واف
- Même formule, même poids, même valeur en ḥarrūba, mais la disposition du texte sur la pièce est différente. Une seconde empreinte plus petite empiète sur le bord de celle-ci et porte *على يدى*. Planche V.

174-175.

بِسْمِ اللَّهِ ا
 مر عبد الملك
 بن يزيد بمثقا
 فلس ثلثة و
 عشرين خروبة

Même formule. « Poids d'un fels de 23 ḥarrūba » (4 gr. 5). Empreinte carrée sur une pièce ronde. (Premier exemple dans cette collection). Planche V.

Cf. Lane Poole n° 11, qui n'existe pas ici (Dirhem. Revers identique à celui de son n° 10 et du n° 167 de cette collection).

XV

محمد بن الاشعث MUḤAMMED IBN AL-AŠʿAT (141-143)

Kindī écrit que ce gouverneur fut nommé à la prière et à l'impôt en 141. Mais il semble qu'on lui aurait offert à regret l'impôt en espérant qu'il refuserait la charge et que son prédécesseur à l'impôt Naufal ibn Furāt continuerait à l'exercer « selon son habitude ». D'après le même texte, c'est en effet ce qui se passa. A en croire les historiens, il n'aurait donc jamais été aux finances. Toutefois l'existence des pièces suivantes dément cette affirmation.

A. ESTAMPILLES.

176-178.

بِسْمِ اللَّهِ
 لامير محمد
 الاشعث بصنعة
 مكييلة كمون الا
 لى يدى عبد
 الله بن

« Au nom de Dieu, l'émir Muḥammad ibn al-Ašʿat a ordonné de faire une mesure de cumin (blanc ou noir) ⁽¹⁾ par les mains de ʿAbd Allah ibn [Rāšid] ». Planche V.

⁽¹⁾ Il est probable qu'il s'agit de cumin noir car on peut lire *alif lam alif* et presque chaque fois qu'il s'agit de cumin noir sur

ces estampilles on trouve *كمون الاسود* alors qu'on trouve plutôt *كمون ابيض* quand il s'agit de cumin blanc, cf. n° 77 et 273.

179. بسم الله
 امر الامير محمد
 الاشعث بصنعة
 مكيه العدس
 مقشر على يدي
 الله بن راشد
- Même formule. « Mesure de lentilles écorcées par les mains d'Abd Allah ibn Rāšid. »

Casanova signale une seule estampille au nom de ce gouverneur qu'il appelle Muḥammad al Aš'ab (n° 144). La substance est le جُلْجُلان مُقَشَّر. Le nom du fonctionnaire est sûrement le même qu'il lit sans certitude Dāmila ibn ... Rā (الله بن راشد n'est pas très différent de [عبد الله بن راشد]).

B. POIDS.

180. امر الامير محمد
 بن الاشعث على يدي
 عبد الله بن راشد
 بصنعة مثقال فلس
 سبعة وعشرين
 خروبة
- « Muḥammad ibn Aš'at̄ a ordonné par les mains d'Abd Allah ibn Rāšid de fabriquer un poids d'un fels de 27 ḥarrūba » (5 gr. 3).
 On peut hésiter entre سبعة et تسعة 27 ou 29 ḥarrūba mais 29 donnerait 0 gr. 18 pour la ḥarrūba qui pèse le plus souvent 0 gr. 19. Cf. Casanova un fragment.
181. امر الامير
 محمد بن الاشعث
 على يدي عبد الله
 بن راشد بصنعة
 فلس سبعة و
 عشرين خروبه
- Même formule. Fels de même poids et de même valeur en ḥarrūba.
 (On remarquera que le nom du subalterne, qui vient généralement après l'énoncé du poids et de sa valeur, vient ici tout de suite après le nom de l'émir).
 على يدي عبد الله بن راشد

ESTAMPILLE.

182. امر عبد
الله بن راشد
بمكيمة الف
سه وا « 'Abd Allah ibn Rāšid a ordonné (de faire)
une mesure de.....? exacte ».
[Faut-il lire فستق pistaches — la dernière
lettre semble être un *ta marbuta* plutôt
qu'un *qāf*.]

XVI

نوفل بن الفرات NAUFAL IBN AL-FURĀT (141-143)

D'après les historiens, Naufal b. al-Furāt resta aux finances jusqu'au début de 143. Mais on ne comprend pas quand il y fut préposé pour la première fois. (Un passage de Kindī mentionne cependant que ce fut Mūsā ibn Ka'b qui le choisit pour être son remplaçant à l'impôt quand il quitta son poste en 141) (ne porte pas le titre d'émir).

A. ESTAMPILLES.

183. [امر] [نوفل] [بن الفرات] « Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabri-
[بص] [نعة قس] [ط] quer un qist ».

Sur cette estampille très usée, on ne peut lire sûrement que le début de Naufal et une partie de صنعة قسط mais le style de l'écriture est identique à celui du poids suivant. En particulier les proportions du *wāw* et du *fā* et la hauteur de la hampe qui au-dessus de la ligne d'écriture supporte la boucle du *fā*. On retrouve ce style caractéristique sur le n° 13 de Lane Poole qui n'existe pas ici.

B. POIDS.

184. امر نوفل بن
[الفرات بصنعة
منوا فلس
سبعة وعشرة
خروبة
- « Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabriquer un poids d'un fels de 17 ḥarrūba » (?).

(Le graveur a mal écrit مثقال. De plus il a écrit عشرة au lieu de عشرين. Car ce poids pèse 5 gr. 3. Ce qui serait tout à fait insolite pour 17 ḥarrūba et devient normal pour 27 ḥarrūba (0 gr. 19 pour la ḥarrūba) d'ailleurs le *waw* qui sépare les deux nombres confirme l'hypothèse de l'erreur) 5 gr. 3. Planche V.

Cf. Lane Poole 12.

XVII

حميد بن قنطبة ḤUMAYD IBN QAḤṬABA (143)


Ce gouverneur succède à Naufal ibn al-Furāt à l'impôt et à Muḥammad ibn Aš'at à la prière en 143.

A. ESTAMPILLE.

185. [بسم الله أم] [ر]
لامير حميد
قنطبة ا
صلحه الله
- « Au nom de Dieu, ordre de l'émir Ḥumayd ibn Qaḥṭaba. Que Dieu l'honore! »

d'être nommé gouverneur de Barqa en 149⁽¹⁾, et défaits par les Coptes, ce qui amène sa destitution. Sous son gouvernement, la propagande des 'Alides est active en Égypte.

A. ESTAMPILLES.

189-192.		189 bis
بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم اصلحه الله	بسم الله على يدى محمد بن شرحبيل ربيع قسط واف	

L'estampille 189 existe à quatre exemplaires. L'un d'eux est soudé à l'estampille 189 bis.

189. « Au nom de Dieu l'émir Yazīd ibn Ḥātīm, que Dieu l'honore ».

189 bis. « Au nom de Dieu par les mains de Muḥammad ibn Šuraḥbīl. Quart de qisṭ exact ». Planche V.

B. POIDS FAIBLES.

193-196.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مثقال ثلث واف	« Au nom de Dieu, ordre de l'émir Yazīd ibn Ḥātīm, poids d'un tiers exact » (1 gr. 44, 1 gr. 42). Planche V.
----------	--	--

Trois de ces pièces ont des revers différents qui portent le mot صنعة et les lettres سو بن (peut-être بن سف [يو]). Le quatrième revers est illisible.

Cf. Lane Poole n° 16.

Cf. Lane Poole nos 14 et 15. Il lit au revers على يدى عبد الرحمان بن يزيد .

⁽¹⁾ C'est la première fois qu'un gouverneur d'Égypte est en même temps gouverneur de Barqa.

197-200.

بسم الله
امر الامير
يزيد بن حاتم
مثقال نصف
واف

Même formule : « un demi exact » (2 gr. 1).

Revers : Autour : illisible.

Centre : صنعة
كامل

Cf. Casanova n° 33 et Fl. Petrie nos 162 à 164. Il lit comme Lane Poole
au revers على يدى عبد الرحمان بن يزيد .

201-202.

بسم الله
امر الامير
يزيد بن حاتم
مثقال دينار

Même formule : « poids d'un dinar. » (Blanc
transparent.)

203.

بسم الله
امر الامير
يزيد بن حاتم
مثقال دينار
نر

Même formule : « poids d'un dinar. » Faute
de graphie dans مثقال (4 gr. 25). Planche V.

Cf. Bibl. Nationale بسم الله
امر الامير
يزيد بن حاتم
مثقال دينار
واف

Revers : Autour : على يدى
Centre : صنعة
سو بن مر

XIX

علي يدى محمد بن شرحبيل par les mains de MUḤAMMAD IBN ŠURAḤBİL

A. ESTAMPILLE.

- 203 bis. بسم الله
علي يدى محمد
بن شرحبيل ربع
قسط واف « Quart de qist ». Planche VI.
Cf. Fl. Petrie n° 155.

B. POIDS : NÉANT.


XX

محمد بن سعيد MUḤAMMAD IBN SA'ĪD (152)

A. ESTAMPILLES.

204. بسم الله
امر الامير
محمد بن سعيد
نصف قسط
واف « Au nom de Dieu ordre de l'émir Muḥammad ibn Sa'īd. $\frac{1}{2}$ qist exact ». Planche VI.
- 205-206. بسم الله
مر الامير
محمد بن سعيد
ربع قسط
واف Même formule : « $\frac{1}{4}$ de qist exact. »
Cf. Casanova 168.

B. POIDS FAIBLES.

207. بسم الله
 امر الامير
 محمد بن سعيد
 مثقال دينار
- Même formule : « poids d'un dinar » (cl. 207).
Revers : Autour :  بسم الله
Centre : صنعة
 سو بن مر

Cf. Fl. Petrie n° 105.

208. امر الا
 مير محمد
 بن سعيد
 مثقال نصف
- « Ordre de l'émir Muḥammad ibn Sa'īd. Poids d'un demi » (2 gr. 13). Même revers que 207. Planche VI.
Cf. Casanova n° 49.

209. بسم الله
 امر امير ا
 للمومنين مثقال
 دينار واف
- « Au nom de Dieu. Ordre du Prince des Croyants (Al-Manṣūr). Poids d'un dinar exact » (4 gr. 5).
Revers, autour : par les mains de Muḥammad ibn Sa'īd.

XXI

المهدى محمد امير المومنين AL-MAHDĪ MUḤAMMAD, Prince des Croyants
(158 à 169)

A. ESTAMPILLES.

Aucune ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Lane Poole, ni dans Fl. Petrie.

B. Poids.

210-211.

*
بِسْمِ اللَّهِ
المهدى محمد
امير المؤمنين
امتع الله به
مثقال دينار
واف

«Au nom de Dièu, Al Mabdi Muḥammad, prince des croyants, Dieu (nous) le conserve longtemps en vie!

Poids d'un dinar exact» (4 gr. 2). Planche VI.

Revers du 210 : Autour : على يدى الامير واضح مولى « Par les mains de l'é-
[مير] mir Wādih, client du
Centre : المؤمنين prince des croyants».

Revers du 211 : Autour : على يدى الامير محمد بن سليمان « Par les mains de l'é-
على يدى mir Muḥammad ibn
Centre : محمد Sulaymān».

*

212-216.

بِسْمِ اللَّهِ
المهدى امير
المؤمنين مثقالا
ل نصف و
اف

Même formule : « poids d'un 1/2 dinar exact »
(2 gr. 1). Planche VI.

Revers des 212 et 213 : Autour : على يدى اسمعيل « Par les mains d'Is-
Centre : بن ابر ma'il ibn Ibrahīm».
هيم

Revers du 214 : Autour : على يدى الامير واضح مولى امير

Centre : المولى

منين

« Par les mains de l'émir Wādiḥ, client du prince des croyants ».

Revers du 215 : Autour : على يدى الامير محمد بن سليمان

Centre : طبعة

لمهاجر

« Par les mains de l'émir Muḥammad ibn Sulaymān. Al-Muhājir l'a imprimé ».

Revers du 216 : Autour : على يدى الامير ابراهيم بن « Par les mains de l'émir

Centre : صا Ibrahīm ibn Ṣāliḥ ».

الح

Cf. Lane-Poole 20 et 25 — 20 Revers du n° 214 d'ici

25 Revers du n° 216 d'ici.

Cf. Fl. Petrie nos 197-198 — Revers du n° 214 d'ici

Revers des nos 212-213 d'ici.

217.

بسم الله

المهدى امير

لمومنين

نصف

واف

« Au nom de Dieu, Al Mahdī, prince des croyants. Un demi exact ».

Revers : Centre عاصم « Āṣim b. Ḥafṣ ».

بن حفص

- 218-219. بسم الله
 امر المهدي
 امير المؤمنين
 مثقال ثلث
 واف
- « Au nom de Dieu, ordre de al-Mahdī,
prince des croyants. Poids de $\frac{1}{3}$ exact ».

Revers 218 : Autour : الامير Revers 219 : Centre : صا
 عاصم « L'émir 'Aṣim ibn Ḥafṣ ». ح « Ṣāliḥ ».
 حفص

Cf. Fl. Petrie n^{os} 200-201.

Cf. Casanova 35 (il lit $\frac{1}{2}$ au lieu de $\frac{1}{3}$).


XXII

مطر مولى امير المؤمنين MATAR, client du prince des croyants (159)

A. ESTAMPILLES.

220. بسم الله
 مطر مو [لى] [امير]
 المؤمنين
- « Au nom de Dieu, Maṭar, client du prince
des croyants ».

B. POIDS.

221. *
 امر مطر مو
 امير المو 
 منين اكرمه
 الله مثقال د
 ينر واف
- « Ordre de Maṭar, client du prince des
croyants. Que Dieu le favorise! Poids d'un
dinar exact » (4 gr. 25) (inédit).

XXIII

يحيى بن داود YAḤYĀ IBN DĀWUD (162)

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

222-224. امر بصنعة
هذا المثقال
الامير يحيى بن دا
ود ثلثين خر
و بة

« L'émir Yaḥyā ibn Dāwud a ordonné de fabriquer ce poids de trente ḥarrūba » (5 gr. 83). Planche VI.

*


Cf. Cas. n° 39; cf. Fl. Petrie n° 195.

XXIV

محمد بن سليمان MUḤAMMAD IBN SULAYMĀN (vers 161)

C'est ابو صمرة Abū Ḍamra de Kindī.

A. ESTAMPILLES.

225-227. 
الامير محمد
سليمن اكرمه
الله بصنعة
قسط واف

« l'émir Muhammad [ibn] Sulaymān, — que Dieu le favorise! — [a ordonné de faire un qisṭ exact]. Planche VI.

*

B. POIDS : NÉANT.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

اسماعيل بن ابراهيم ISMA'ĪL IBN IBRĀHĪM (164-165)

228. امر اسماعيل « L'émir Isma'īl ibn Ibrahim, — que Dieu
بن ابراهيم [صا] l'honore *ou* le favorise ! — (Il peut y avoir
[ح]ه الله ربع ou اصلحه) $\frac{1}{4}$ de qist exact».
قسط واف Cf. Fl. Petrie n° 204.

B. POIDS : NÉANT.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

XXV

ابراهيم بن صالح IBRĀHĪM IBN ṢĀLIḤ (165-167)

Fils du premier gouverneur abbaside Ṣāliḥ b. 'Alī. S'étant désintéressé de l'activité d'un prétendant au califat qui s'était emparé de tout le Ṣa'īd, il fut destitué par al-Mahdī.

A. ESTAMPILLE.

229. مر ا Cf. Cas. n^{os} 158-159 même texte sans
مير ا reproduction; cf. Grohmann (deux exem-
هيم plaires). La photographie qu'il en donne est
identique à celle-ci, mais il n'a pu lire la pièce.
○ Fl. Petrie 209.

230.

الامير ابراهيم
صلح اصلحه الله
ست وثلاثين خروبة

*

B. Poids.

«L'émir Ibrahim ibn Sāliḥ, que Dieu l'honore! 36 ḥarrūba» (6 gr. 93). Planche VI.

Il s'agit d'un fels. Cf. Cas. n^{os} 158, 159. Même texte sans reproduction.

231-232.

مما امر به
ابراهيم بن
صلح اكرمه الله على
يدى عاصم بن
حفص مثقال فلس
٢ خروبه

*

«De ce qu'a ordonné [l'émir] Ibrāhim b. Sāliḥ. Que Dieu le favorise! Par les mains de 'Āsim b. Ḥafṣ. Poids d'un fels de 2 ḥarrūba» (5 gr. 75, brun foncé).

Première apparition dans cette collection de signes qui, placés devant ḥarrūba, remplacent probablement des chiffres : (Pour Casanova ٢ = 30).

XXVI

الامير موسى بن المصعب MŪSĀ IBN AL-MUṢ'AB (167-168)

Il provoque un tel mécontentement par ses exigences fiscales et ses exactions qu'on l'assassine après dix mois de pouvoir.

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. Poids.

233.

مما امر به
الامير موسى بن
المصعب اصلحه
الله مثقال د
يزر واف

«De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn al-Muṣ'ab. Que Dieu l'honore! Poids d'un dinar exact» (4 gr. 23). Planche VI.

Revers : Autour : على يدى عاصم

Centre : حفص

بن

*

XXVII

موسى بن عيسى MŪSĀ IBN 'ISĀ (175)

Mūsā ibn 'Isā nommé trois fois gouverneur sous Harūn ar-Rašīd n'a eu les finances qu'en 175. La première fois en 171, il n'est nommé qu'à la prière et reste à son poste un an et 5 mois et demi. En 175, il est nommé une seconde fois à la prière et à l'impôt et reste au pouvoir un an. Harūn le fait revenir une troisième fois en 180 mais à la prière seulement. Les pièces suivantes sont donc de 175.

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

234. * « De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn 'Isā. Que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact » (4 gr. 22). Planche VII (inédit).
- مما امر به الا
مير موسى بن عيسى
اكرمه الله مثقال
دينر واف
- Revers : Autour : هاشم بن سالم « Hāchim ibn Sālim ».
Centre : *

235. بسم الله مما امر به الامير موسى بن عيسى
اكرمه الله مثقال دينر واف على يدى صالح بن مسلم

« Au nom de Dieu, de ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn 'Isā, que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim ». Empreinte carrée. L'inscription est disposée en carré. Planche VII.

Revers empreinte ronde : Autour : على يدى صالح (pièce inédite).
Centre : مسلم

J'ai donné dans le préambule les raisons pour lesquelles j'attribue l'ordre de fabriquer ces poids à Rūḥ b. Rūḥ.

Cf. Fl. Petrie n° 139 (attribué faussement à Ḥurr b. Yūsuf). Bleu ciel.

XXVII

علي يدى عاصم بن حفص par les mains de 'ĀSIM IBN ḤAFṢ

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

237-239.

علي يدى عاصم بن حفص

« Par les mains de 'Āsim b. Ḥafṣ ».

Vert foncé opaque. Inscription disposée en rond (7 gr. 04 ; 7 gr. ; 6 gr. 35).

Au centre : مثقال Cf. Cas. n° 53.

فلس

١٠٤

XXVIII

علي يدى صالح بن مسلم Par les mains de ṢĀLIḤ IBN MUSLIM

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

240.

علي يدى

صالح بن مسلم

مثقال فلس

خروبة w

« Par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim. Poids d'un fels de \sphericalangle w ḥarrūba » (4 gr. 26). Vert recouvert d'un enduit.

241. علي يدى
صالح بن مسلم
مثقال فلس
خروبه \angle Même formule : « poids d'un fels de \angle ḥarrūba » (1 gr. 95). Vert recouvert d'un enduit. Planche VII.
242. مثقال فلس
اثننا عشر
خروبه
 \angle w « Poids d'un fels de 22 ḥarrūba » (vert-jau-nâtre).

Le graveur a mis عشر pour عشرين. En effet, d'après les pièces précédentes, le signe \angle équivaldrait à 10 ḥarrūba, le signe w à 12 ḥarrūba, ce qui ferait bien 22 ḥarrūba pour le n° 242 que j'ai oublié de peser. Bien que ce poids ne porte aucun nom, je l'ai classé ici car il est d'un style identique aux précédents (ces pièces sont inédites).

XXIX

الامير عبد الله بن محمد . L'ÉMIR 'ABDALLAH IBN MUḤAMMAD (189)

Kindī le signale en 189, à la prière seulement.

A. ESTAMPILLES (NÉANT).

B. POIDS.

243. مما امر به الامير عبد الله
بن محمد ابقاه الله مثقال دينر
واف « De ce qu'a ordonné l'émir Abdallah ibn Muḥammad, Dieu prolonge ses jours! Poids d'un dinar ».

L'inscription suit en tournant les bords de l'empreinte carrée (4 gr. 19).
Planche VII, vert laiteux (inédit).

Au Centre :	على يدى عاصم بن حفص	Revers : Centre :	على عبد الله بن
-------------	---------------------------	-------------------	-----------------------

- A. « Par les mains de 'Āṣim ibn Ḥafṣ
R. Par [les mains] de 'Abd Allah ibn... »

XXX

مالك بن دهم MĀLIK IBN DALHAM (192-193)

A. ESTAMPILLES (NÉANT).

B. POIDS.

244-246. مما امر به الامير مالك بن دهم ابقاه الله مثقال دينار واث

« De ce qu'a ordonné l'émir Malik ibn Dalham. Que Dieu prolonge ses jours ! Poids d'un dinar exact ».

Le 244 bleu outre-mer (4 gr. 25) ; 245 : vert jaunâtre (4 gr. 2) ; 246 : vert clair (4 gr. 19). Planche VII.

Cf. Cas. 43 : blanc jaunâtre.

Cf. Fl. Petrie n° 214.

Flinders Petrie publie (n° 156) un poids sur lequel il lit Muḥammad ibn Āṣ'āt. Il est impossible sur la photographie qu'il en donne de vérifier sa lecture. La disposition de l'inscription sur ce poids est à peu de chose près la même que celle du poids de Mālik ibn Daham, identique à ceux de cette collection et dont il donne aussi la photographie (n° 214). Le texte est disposé en deux lignes concentriques autour d'une étoile. Les caractéristiques de l'écriture sont les mêmes : fins reliefs, hampes élevées, lettres à boucles

petites. La terminaison du ف de واف occupe presque une ligne entière, le د de dinar s'allonge horizontalement. Il paraît impossible de dater ce poids de 141, date à laquelle Muḥammad ibn al-Aš'āt fut gouverneur. Les poids que nous avons trouvés à son nom sont d'un style totalement différent (voir nos 180-181). Les erreurs d'attribution et de lecture de Fl. Petrie sont très fréquentes. Sans pouvoir affirmer que son n° 156 est au nom de Mālik ibn Dalham, on peut supposer qu'il est à celui d'un de ses prédécesseurs ou successeurs immédiats.

XXXI

الامير عيسى بن منصور L'ÉMIR 'ISĀ IBN MANṢŪR (216)

Suivant Kindī, 'Isā b. Manṣūr n'aurait jamais eu que la prière aussi bien en 216 où il fut nommé une première fois, qu'en 229 où il resta à son poste jusqu'à sa mort en 233. De 213 à 235, Kindī ne cite aucun gouverneur à l'impôt. (D'après *Corpus Pap. Raineri III*, Sa'īd ibn 'Abd ar-Rahmān et 'Isā ibn Yūnus s'y seraient succédé entre 223 et 229.)

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|------|--|--|
| 247. | امر به عبد
الله على يدي
امير عيسى بن منصور
مولى امير المؤمنين | « Le serviteur de Dieu (le calife al-Māmūn) l'a ordonné. Par les mains de l'émir 'Isā ibn Manṣūr, client du prince des croyants ». |
| 248. | على يدي الامير
عيسى بن منصور
[مولى] امير المو
منين | « Par les mains de l'émir 'Isā ibn Manṣūr, client du prince des croyants ». Planche VII. |

B. POIDS (NÉANT).

XXXII

الامير اسحاق بن يحيى L'ÉMIR ISHĀQ IBN YAḤYĀ (236-237)

A. ESTAMPILLES.

249. الامير
اسحاق بن يحيى
بن معاذ
[ا]بقاه الله
- « L'émir Ishāq ibn Yaḥyā ibn Ma'ād, Dieu prolonge ses jours! ». Planche VII.

B. POIDS (NÉANT).

XXXIII

الامير عنبسه بن ؟ L'ÉMIR 'ANBASAT IBN HĀSIM?

A. ESTAMPILLES.

250. مر عنبسه بن
هاشم

Les historiens signalent en 298 l'émir 'Anbasat ibn Ishāq. Mais il est impossible de lire ici Ishāq.

B. POIDS (NÉANT).

XXXIV

ESTAMPILLES SANS NOM PROPRE.

- | | | | |
|----------|---------------|-----------------------|---------------|
| 251-255. | الوفا
الله | 256-259. | الو
فا لله |
| | | Planche VIII. | |
| 260-266. | الوفا
الله | Planche VIII. | |
| | | Cf. Cas. 18 à 20 bis. | |

AVEC MENTION DE CAPACITÉ.

267.	قسط كبير واف		268-269.	ربع قسط كبير
		270.	نصف ربع القسط	Planche VIII. Cf. Cas. n° 36.

AVEC MENTION DE SUBSTANCE ET DE CAPACITÉ.

271.	ميكلة النفس	Cf. Cas. 93-93 bis. Il lit نقش = gomme. Cf. Fl. Petrie. 224.
272.	ميكلة عدس ممشر	« Mesure de lentilles décortiquées ». Planche VIII. Cf. Cas. 65 à 70.
273-277.	ميكلة كمون الاسود	« Mesure de cumin noir ». Planche VIII.
278-292.	ميكلة كمون اسود [د]	« Mesure de cumin noir ». Cf. Cas. 60-61.
293.	ميكلة كمون أبيض	« Mesure de cumin blanc ». Cf. Cas. 57 à 59.

- 294-295. مكيّلة
سُنْبِلَة مَقْشَرَّة
« Mesure de lavande (ou de grain décortiqué) ». Planche VIII.
- 296-300. مكيّلة
النبيذ
« Mesure de vin ». Planche VIII.
Cf. Cas. 91.
- 301-303. مكيّلة
رُمْس
حَلَة
« Mesure de lupin.... »?
Cf. خبز حلة = pain cuit sous la cendre.
304. مكيّلة
حمص الباسر
بَشْر veut dire peler, écorcer. Ce serait l'équivalent de قَشْر. Mais le participe actif est insolite ici. Mesure de pois....? Cf. Cas. 76.
305. مكيّلة
جُلْبَان مَقْشَرَّة
« Mesure de pois décortiqués ». Planche VIII.
Cf. Fl. Petrie 223.
306. مكيّلة
حمص مقلي
« Mesure de pois grillés ». Planche VIII.
307. مكيّلة
جُلْبَان ابيض
« Mesure de sésame ». Planche VIII.
308. مكيّلة
رُمْس
مَقْشَرَّة
« Mesure de lupins décortiqués ». Planche VIII.

320. بسم الله
على يدي
عبد الرح[من]
بن يزيد ر[ع]
[ة]سط واف
Même formule «¹/₄ qist exact».
321. سلمه
جلبان
مقشر
لفلس
«Salama. Pois écorcés (on serait tenté de lire :
pour un fels».
- Cf. Cas 50. قسط Cf. Fl. Petrie 191. سلمة
زيت حصص
لفلس لفس

XXXVI

POIDS DONT LA VALEUR EST MENTIONNÉE EN HARRŪBA OU EN QĪRĀṬ
ET QUI NE PORTENT PAS DE NOM PROPRE.

- 322-323. بسم الله
مئقال فلس و
اف وزن ار
بعة وعشر
بن خروبة
«Au nom de Dieu, poids d'un fels exact
qui pèse 24 ḥarrūba» (4 gr. 77; 4 gr. 76).
Planche IX.
- 324-325. مئقال فلس
واف وزن
خمسة عشر *
بن قيرط
*
«Poids d'un fels exact d'un poids de 25
qīrāt» (4 gr. 8; 4 gr. 7). Planche IX.

- 325 bis بسم الله
مقال فلس
واف وزن
عشرين قير
ط
- « Au nom de Dieu, poids d'un fels exact qui pèse 20 qirāt. »
326. هذا مثقال
ل فلس خمس
وعشرين
خرو
بة *
- « Ce poids d'un fels est de 25 ḥarrūba » (4 gr. 82). Planche IX, ou : « Ceci est un poids d'un fels de 25 ḥarrūba ».
327. مقال فلس
ثلثين خروبة
- « Poids d'un fels de 30 ḥarrūba ».
- 328-329. مقال فلس
خمس عشر
ة خروبة
- « Poids d'un fels de 15 ḥarrūba » (3 gr. 5 ; 3 grammes).
330. بسم الله
مقال فلس
عشرين خر
وبة
- « Au nom de Dieu, poids d'un fels de 20 ḥarrūba ».
- 331-333. مقال فلس
واف ال*
خمسة وعشر
ين قيرط
- « Poids d'un fels exact » (les deux lettres qui suivent, *alif* et *lam*, sont inexplicables) de 25 qirāt (4 gr. 9 ; 4 gr. 8 ; 4 gr. 8).
Cf. Cas. n° 11.

- 350-351. مثقال
فلس Même remarque (2 gr. 65; 2 gr. 55).
Planche IX.

XXXVII

POIDS AVEC NOMS INCONNUS

- 352-353. ما امر به
محمد بن عمر
ومثقال فاس
ثلث وعشرين
خروبة « De ce qu'a ordonné Muḥammad ibn 'Amr.
Poids d'un fels de 23 ḥarrūba » (empreinte
carrée) 4 gr. 46; 4 gr. 45; 4 gr. 43.
Planche X.

- 354-356. ما امر به
محمد بن عمرو
مثقال فاس وزن
عشرين خروبة Même formule. Même nom. « Poids d'un
fels d'un poids de 20 ḥarrūba » (3 gr. 85;
3 gr. 84; 3 gr. 8). Planche X.
Cf. Cas. 45 à 47.

357. ما امر
به محمد بن
ساو ميزن
درهم وا
ف Même formule « Muḥammad ibn Sābiq.
Poids d'un dirhem exact » (2 gr. 14).

Revers à inscription illisible.

358. بسم الله
مر يحيى
بميزان فلس
عشرين خرو
بة وإفوة « Au nom de Dieu, Yahyā (?) a ordonné le
poids de fels de 20 ḥarrūba » (*Exacte* est au
féminin). Planche X.

- 359-361. علي يدى عبد
الجبار بن نصير
مقال فلس
خروبة
❦ * ❧
- « Par les mains de 'Abd al-Jabbār ibn Nusair.
Poids d'un fels de ٣ ḥarrūba » (5 gr. 84;
5 gr. 8; 5 gr. 75). Planche X.
Cf. Cas. 68-69.
362. عمر مقال
فلس ثلثين
خروبة
- « 'Umar. Poids d'un fels de 30 ḥarrūba ».
Planche X.
Cf. Cas. 58-59.
Cf. Fl. Petrie 815.
- 363-367. عمر
انين وثلثين
خروبة
- « 'Umar. 32 ḥarrūba 6 gr. 2 (2) 6 gr. 19 (2)
6 gr. 16 (1) ». Planche X.
Cf. Cas. 54 à 57.
- 370-371. . . .
عمر
٧٣
- « 'Umar ٧٣ » (6 gr. 35).
Cf. Cas. 73; cf. Fl. Petrie 192.
- 372-380. سلمة
٣
- « Salama » (5 gr. 82) (cl. 372).
Cf. Cas. 72; Fl. Petrie 189.
381. ☪ ☪
سلمة . .
سا
.
- Cf. Fl. Petrie 190 (cl. 381).

TABLEAU A.

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTÉ.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	CASANOVA		FLINDERS PETRIE		LANE POOLE		COLLECTION DU ROI		GROHMANN ROGERS DIVERS		BIBLIO- THÈQUE NATIONALE	
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
65 'Abd al Malik ibn Marwān.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
86 Walid I ^{er}	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
90	<i>Qurra ibn Šarik</i>	2	—	1	—	—	—	1	1 (dīnār)	—	—	—	1 (fels)
96	<i>Usama ibn Zayd</i>	3	1 (fels)	3	1	—	1 (niṣf)	7	4 $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ tult} \\ 1 \text{ niṣf} \\ 2 \text{ dīnār} \end{array} \right.$	—	2	—	1 (fels)
Sulaymān	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
99 'Umar II	<i>Ḥayyān ibn Šurayj</i> ..	3	—	1	—	—	1 (dīnār)	4	—	—	—	—	—
101 Yazīd II	2	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
105 Hiṣam	<i>'Ubayd-Allah ibn al- Ḥabḥāb</i>	11	2 (fels)	5	7	1	2 $\left(\begin{array}{l} \text{fels} \\ \text{tult} \end{array} \right)$	23	14	—	—	—	4
114	<i>Qāsim ibn 'Ubaydallah</i> .	8	1 (fels)	6	5	—	2 (fels)	25	15	—	1	1	1
124	<i>Ḥafṣ ibn al-Walīd</i> ..	1	—	—	1	—	—	3	1	—	2 } R. 1 } G.	—	—
125 Walīd II	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
.....	<i>Isā ibn abī 'Atā'</i>	4	1 (niṣf)	1	2	2	2 $\left(\begin{array}{l} \text{dirhem} \\ \text{naṣf} \end{array} \right)$	7	2	—	—	—	2
126 Yazīd III	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ibrahim	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
127 Marwān II	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
131	<i>'Abd al-Malik ibn Mar- wān</i>	2	3 (niṣf)	—	1	1	—	—	6	—	—	—	—
133 Saḥḥ	<i>Sālih ibn 'Ali</i>	2	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—
.....	<i>'Abd al-Malik ibn Ya- zīd</i>	—	2 (fels)	2	3	—	2 $\left(\begin{array}{l} \text{dīnār} \\ \text{dirhem} \end{array} \right)$	6	9	—	—	—	—
136 Maṣṣūr	8	1 (dirhem)	2	—	—	—	7	3	—	—	—	1
141	<i>'Atā' ibn Šurahbil</i> ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
.....	<i>Mūsā ibn Ka'b</i>	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
.....	<i>Nawfal ibn al-Furāt</i> .	—	—	—	—	—	2 $\left(\begin{array}{l} \text{niṣf} \\ \text{fels} \end{array} \right)$	1	1	—	—	—	1
.....	<i>Muḥammad ibn Aṣ'ād</i> .	1 (fragment)	—	1	—	—	—	4	2	—	—	—	—
143	<i>Humayd ibn Qaḥṭaba</i> .	—	—	—	—	—	—	1	3	—	—	—	—
144	<i>Yazīd ibn Ḥātim</i>	2	1 (naṣf)	—	10	—	4 $\left(\begin{array}{l} 2 \text{ dīnār} \\ 2 \text{ tult} \end{array} \right)$	4	11	—	1	—	1
.....	<i>Mu'awiyā ibn Marwān</i> .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
152	<i>Muhammad ibn Sa'd</i> ..	—	1	1	2	—	1 (dīnār)	3	3	—	—	—	4

TABLEAU A (suite).

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTE.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	CASANOVA		FLINDERS PETRIE		LANE POOLE		COLLEC- TION DU ROI		GROHMANN ROGERS DIVERS		BIBLIO- THÈQUE NATIONALE	
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
		158	<i>Mahdī</i>	—	4	—	6	—	7	—	10	—	—
159	<i>Maṭar</i>	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—
161	<i>ʿĪsa ibn Luqmān</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
162	<i>Wādih al Manṣūr</i>	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Yahyā ibn Dāwūd</i>	—	4	—	1	—	—	—	3	—	—	—	(frag)
163	<i>Muḥammad ibn Sulaymān</i>	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—
164	<i>Ismaʿil ibn Ibrāhīm</i>	1	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—
165	<i>Ibrāhīm ibn Ṣālih</i>	2	—	—	—	—	1	1	3	—	—	—	—
167	<i>Mūsā ibn Muṣʿab</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
	<i>Usāma ibn ʿAmr</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Faḍl ibn Ṣālih</i>	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—
169	<i>Hādī</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
170	<i>Harūn ar-Rachid</i> . <i>Mūsā ibn ʿĪsā</i>	1	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—
171	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
172	<i>Maslama ibn Yahya</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
173	<i>Muḥammad ibn Zuhayr</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
174	<i>Dawūd ibn Yazīd</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Ibrāhīm ibn Ṣālih</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
175	<i>Mūsā ibn ʿĪsā</i>	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—
176	<i>Ibrāhīm ibn Ṣālih</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Naṣr ibn Kulṭūm</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Rūh ibn Rūh</i>	—	—	—	1	—	—	—	2	—	—	—	—
	<i>Ṣālih ibn Ibrāhīm</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>ʿAbd Allāh ibn al Musayyib</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
177	<i>Ishāq ibn Sulaymān</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
178	<i>Harṭama ibn Aʿyan</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	<i>ʿAbd al Maṭik ibn Ṣālih</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
179	<i>ʿUbaydallāh ibn al Maḥd</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU A (Suite et Fin).

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTE.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	CASANOVA		FLINDERS PETRIE		LANE POOLE		COLLEC- TION DU ROI		GROHMANN ROGERS DIVERS		BIBLIO- THÈQUE NATIONALE	
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
180	Layṭ ibn al Faḍl	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
189	<i>Abd Allah ibn Muhammad</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
190	Ḥusayn ibn Jamīl	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
192	<i>Mālik ibn Dalham</i>	—	1	—	1	—	—	—	3	—	—	—	3
193	Amin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
195	Al Hassan ibn al Taḥṭah	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
196	ʿAbbad ibn Muḥammad	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
197	Mamūn	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
198	al Muṭṭalib ibn ʿAbd Allah	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	al ʿAbbās ibn Mūsā	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	al Muṭṭalib ibn ʿAbdallah	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
200	As-Sarī ibn al Ḥakam	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
201	Sulaymān ibn Ḡālib	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	As-Sarī ibn al Ḥakam	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
205	Muḥammad ibn as-Sarī	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
206	ʿUbayd Allah ibn as-Sarī	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
211	ʿAbd Allah ibn Ṭahir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	ʿĪsā ibn Yazīd	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
216	<i>ʿIsā ibn Maṣṣūr</i>	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—
218	Muʿtasim	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
219	Mūsā ibn abī ʿAbbās	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
233	Ḥartama ibn Naṣr	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
236	<i>Ishāq ibn Yahyā</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Mutawakkil		1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU B.

POIDS ÉVALUÉS EN GRAMMES DES DIFFÉRENTS ÉTALONS MONÉTAIRES DATÉS DE COLLECTION.

LISTE DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DĪNĀR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Qurra ibn Šarik	4 g 15	—	—
Usāma ibn Zayd	4 g 2	—	—
	1/2 2 g 1	—	—
	1/3 1 g 4	—	—
‘Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb	4 g 25	—	5 g 85
	1/2 2 g 1	—	4 g 7
			4 g 65
			3 g 65
			3 g 54
			3 g 48
			2 g 35
Qāsim ibn ‘Ubaydallah	2 g 25	—	5 g 9
	1/2 2 g 13	—	5 g 9
			5 g 87
Ḥaṣṣ ibn al Walīd	1/3 1 g 4	—	—
‘Isā ibn abī ‘Aṭā’	4 g 22	—	—
	1/2 2 g 1	—	—
Yazīd ibn abī Yazīd	4 g 22	2 g 36	3 g 59
	1/3 1 g 4	—	2 g 75
‘Abd al Malīk ibn Marwān	4 g 24	2 g 7	5 g 89
	1/3 1 g 4	—	5 g 75
Āl Muḥammad	4 g 26	2 g 92	—
		2 g 47	—
Calife Maṣṣūr	4 g 14	—	4 g 66
‘Abd al Malīk ibn Yazīd	4 g 25	—	4 g 5
Muḥammad ibn al Aš‘āṭ	—	—	5 g 3
Nawfal ibn al Furāt	—	—	5 g 3

TABLEAU B (*Suite et Fin*).

POIDS ÉVALUÉS EN GRAMMES DES DIFFÉRENTS ÉTALONS MONÉTAIRES DATÉS DE LA COLLECTION

LISTE DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DĪNĀR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Ḥumayd ibn Qaḥṭaba	$\frac{1}{3}$ 1 g 35	2 g 04	—
	$\frac{1}{2}$ 2 g 13	—	—
Yazīd ibn Ḥatīm	$\frac{1}{2}$ 2 g 1	—	—
	$\frac{1}{3}$ 1 g 44	—	—
	4 g 25	—	—
Muḥammad ibn Saʿīd	4 g 5	—	—
	$\frac{1}{2}$ 2 g 13	—	—
Calife al Mahdī	4 g 2	—	—
	$\frac{1}{2}$ 2 g 1	—	—
Maṭar	4 g 25	—	—
Ibrāhīm ibn Šāliḥ	—	—	6 g 90
Yahyā ibn Dāwūd	—	—	5 g 83
Mūsā ibn Muṣʿab	4 g 23	—	5 g 75
Mūsā ibn ʿĪsā	4 g 22	—	—
	$\frac{1}{2}$ 2 g 1	—	—
Rūḥ ibn Rūḥ	4 g 25	—	—
ʿAṣīm ibn Ḥafṣ	—	—	7 g 04
	—	—	7 g
	—	—	6 g 35
Šāliḥ ibn Muslim	—	—	4 g 25
	—	—	1 g 95
ʿAbd Allah ibn Muḥammad	4 g 19	—	—
Mālik ibn Dalham	4 g 25	—	—

TABLEAU C.

SUBALTERNES DES ÉMIRS

DATES	GOUVERNEURS	SUBALTERNES (1)	NUMÉROS
111	‘Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb.	Nom indéchiffrable	43
122 - 123 ?	Al Qāsim ibn ‘Ubaydallah . .	Ṣaḥār ibn Sayf	77-78-79
	» » » »	Muslim ibn al-‘Arraq	69-73-89-92-95
120 et ?	» » » »	Yazīd ibn Abī Yazīd	83
	» » » »	» » » »	84
123	» » » »	Dāwud ibn ‘Umar	85-94
124 - 125 .	Ḥaḥṣ ibn al-Walīd	Yazīd ibn Abī Yazīd	104-105
	‘Isā ibn abi ‘Atā’	» » » »	114-115
Entre 132 et 133	‘Abd al Malik ibn Marwān .	Yazīd ibn Tamīm	134 à 142
— 133 et 141	‘Abd al Malik ibn Yazīd . . .	Muḥammad ibn Ṣuraḥbil . .	161 à 168
— 141 et 143	Muḥammad ibn al Aṣ‘at . . .	‘Abdallah ibn Rāšīd	176 à 179
— 144 et 152	Yazīd ibn Ḥatīm	Muḥammad ibn Ṣuraḥbil . .	189 <i>bis</i>
— 158 et 169	Calife al-Mahdī	‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ	217
165	Ibrāhīm ibn Ṣāliḥ	‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ	231
167	Mūsā ibn Maṣ‘ab	‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ	233
175	Mūsā ibn ‘Isā	Ṣāliḥ ibn Muslim	235-236
176	Rūḥ ibn Rūḥ	Ṣāliḥ ibn Muslim ?	236 <i>bis</i>
189	‘Abdallah ibn Muḥammad .	‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ	243
<p>Pièces qui portent seulement le nom de Yazīd ibn abi Yazīd. 116-119-120-125-126-128-129-130-132.</p> <p>» » » » » » » Muḥammad ibn Ṣuraḥbil 203 <i>bis</i>.</p> <p>» » » » » » » ‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ 237 à 239.</p> <p>» » » » » » » Ṣāliḥ ibn Muslim 240-241.</p>			
<p>(1) Avant 111 et après 189 on ne trouve aucun nom de subalterne précédé de على يدى dans cette collection. (Il convient de signaler que lorsque c'est le calife qui ordonne l'exécution, le subalterne, dont le nom est précédé de على يدى est le gouverneur des finances. Dans cette liste on n'entend par « subalternes » que des fonctionnaires qui ne sont mentionnés dans aucun texte, mais qui ont travaillé parfois sous les ordres de plusieurs émirs successif tel ce ‘Aṣīm ibn Ḥaḥṣ déjà mentionné en 165 et que nous retrouvons encore en 189.)</p>			

TABLEAU D.

FORMULES DE SOUHAIT

FORMULE DE SOUHAIT ⁽¹⁾	GOUVERNEUR OU CALIFE	EST	POIDS	DATE	COULEUR	N°
اصلحه الله	‘Abd Allah Yazīd (Yazīd II) ..	E.	—	101	—	15
» »	‘Abd al Malik ibn Marwān ..	—	P.	132	—	137
» »	Sāliḥ ibn ‘Alī (sur un poids de Mansūr).	—	P.	{ 136 } { 137 }	—	155
» »	» » »	E.	—	{ 133 } { 137 }	—	158
» »	Ḥumayd ibn Qaḥṭaba	E.	—	143	—	185
» »	Yazīd ibn Ḥatīm	E.	—	{ 144 } { 152 }	—	189
أكرمه الله	Maṭar	—	P.	159	—	221
امتع الله به	Al Mahdī (Calife)	—	P.	162	—	210
» » »	» »	—	P.	163	—	211
أكرمه الله	Muḥammad ibn Sulaymān ..	E.	—	163	—	225
اصلحه الله	Ibrāhīm ibn Saliḥ	—	P.	165	—	230
أكرمه الله	» » »	—	P.	»	—	231
اصلحه الله	Mūsā ibn Muṣ‘ab	—	P.	167	—	233
أكرمه الله	Mūsā ibn ‘Īsā	—	P.	175	—	234
» »	» » »	—	P.	»	—	235
» »	Rūḥ ibn Rūḥ	—	P.	176	—	236 bis
ابقاه الله	‘Abd Allah ibn Muḥammad ..	—	P.	189	—	243
» »	Mālik ibn Dalḥam	—	P.	192	—	244
» »	Ishāq ibn Yahyā	E.	—	236	—	249

⁽¹⁾ Jusqu'en 101 aucune formule de souhait. Puis la formule usitée est اصلحه الله jusqu'en 159 où elle alterne dorénavant avec أكرمه الله sauf sur les poids du calife Al-Mahdī qui sont les seuls à porter امتع الله به. Puis la formule أكرمه الله domine pour être remplacée par ابقاه الله (On peut faire les mêmes constatations sur les pièces analogues des autres collections que j'ai pu examiner).

INDEX DES NOMS DE SUBSTANCES

Lupin (19)	تُرْمَسُ
Lupin décortiqué (303 bis)	تُرْمَسُ مُقَشَّرٌ
Lupin cuit sous la cendre (301)	تُرْمَسُ حَلَّةً
Fenu grec (148 bis)	حَلْبَةُ
Pois (148-149-305)	جُلْبَان
Coriandre ou sésame blanc (307)	حُلْجَانٌ أبيض
Pois broyés (16)	حصصٌ مُجَشَّوشٌ ⁽¹⁾
Pois décortiqués? (304)	حصص الباشر ⁽²⁾
Pois grillés (306)?	حصص مقلى ⁽³⁾
Graisse (1-150-308)	دهن
Huile (6-31-40-65-116-119)	زيت
Sésame (111)	سوسم
Lavande? épi décortiqué (294)	سُنْبِلَةٌ مُقَشَّرَةٌ
Poix liquide - moût (17)	طلاء (?)
Lentilles décortiquées	عدسٌ مُقَشَّرٌ
Carthame (15)	عصفر
Cumin blanc (67-293)	مكون أبيض
Cumin noir (39-77-273)	مكون الاسود (sic)
Blé (5)	قمح
Moût (60)	مسطار
Abricots (105)	مشمش
Vin - Vin de dattes (7-296)	نبيذ

⁽¹⁾ Grohmann lit كسوس = grillés مكيلة جلبان كسوس = grillés

⁽²⁾ بشر veut dire décortiquer mais l'emploi du participe actif est inexplicable ici.

⁽³⁾ On ne peut lire مصلى = grillés que si la seconde lettre est bien un ص. Si c'est un ق il s'agit de pois frits مقلى.



1



2



3



6



8



10



12



14



17



20



31



42



45



48



49



51



52



54



58



66



67



76



77



89



92



94



95



96



102



106



110



111



114



115



116



120

Pl. IV.



126



130



132



134



136



137



141



148 bis



149



150



151



155



158



167A.



167R.



173



174



176



184



186



193



192



189



203



203 bis



204



205



207



208



210 A.



R.



212



214 R.



215 R.



222



226



230



233 A.



233 R.



234



R.



235



236



236 his



237



241



243



244



248



249

Pl. VIII.



256



260



270



272



273



294



296



305



306



307



308



309



310



317



320



321



322



324



325 bis



326



334



343



348



350

Pl. X.



352



354



357



358



359



362



363



372



381



383



384